

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE  
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE ROY, présidente  
                                  M. ALEX HARPER, commissaire  
                                  M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire  
                                  M. JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, commissaire (absent)  
                                  Mme MONIQUE RICHARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**FINANCEMENT DES MESURES  
ET TARIFICATION**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 6

Séance tenue le 28 octobre 2003, 13 h 30  
Pavillon du Bois Papineau  
3235, boul Saint-Martin Est  
Laval

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2003 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE: .....	1
PRÉSENTATION PAR JACQUES TROTTIER, CMM.....	2
PRÉSENTATION PAR FARÈS KHOURY, ÉTUDE ÉCONOMIQUE CONSEIL .....	5
PANELISTES :	
HUBERT BOURQUE, INTERSAN .....	31
GAÉTAN CHATEAUNEUF, CSN.....	35
CHARLES GUINDON, CHANTIER D'ÉCONOMIE SOCIALE.....	38
PASCAL BIGRAS, NATURE-ACTION QUÉBEC .....	42

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour et bienvenue à ce forum thématique organisé par la Commission de consultation publique sur le PMGMR, forum thématique qui porte cette fois-ci sur le financement et la tarification.

5

Alors, je suis Louise Roy. Le conseil de la CMM m'a mandatée à la présidence de la commission. Et si vous le voulez bien, je vais vous présenter mes collègues. Alors, à l'extrême droite de la table, monsieur Alex Harper qui est issu du milieu des affaires; juste à côté de moi, à ma droite, monsieur Jean-François Lefebvre, qui est issu du milieu environnemental; madame Monique Richard, à ma gauche, qui est issue du milieu syndical. Et monsieur Jean-François Léonard est absent, il devrait se joindre à nous en cours de journée. Il avait cours, aujourd'hui, à l'université mais il devrait se joindre à nous un petit peu plus tard. Alors, donc, Jean-François Léonard, lui, vient du milieu universitaire.

10

15

Je vais vous présenter aussi les gens qui sont avec nous pour travailler. Les forums thématiques adoptent une approche, une démarche un peu spéciale. La CMM présente en introduction les données du PMGMR qui se rapportent au thème que l'on traite et la manière dont le PMGMR traite effectivement le thème. Et par la suite, les gens qui font partie du panel, ici à ma gauche, sont appelés à réagir, ainsi que les personnes-ressources qui sont à l'autre bout de la table.

20

25

Alors, je vais vous présenter tout le monde. Au tout début de la table du panel, monsieur Pascal Bigras qui est de Nature-Action Québec; monsieur Charles Guindon, qui est du Chantier de l'économie sociale; monsieur Gaétan Chateaufort de la CSN; et monsieur Hubert Bourque qui est de la compagnie Intersan. À l'autre extrémité, là-bas, les personnes-ressources, madame Louise Fecteau, qui est une spécialiste dans les questions de traitement de gestion des matières résiduelles; et monsieur Jean Charland, qui est de Balance Bourbeau.

30

Je vous présente monsieur Jacques Trottier, qui est le représentant de la CMM ici avec nous. Monsieur Trottier est conseiller en environnement à la CMM et il est également responsable du PMGMR.

Monsieur Trottier, je vais vous laisser présenter les gens qui vous accompagnent.

35

**M. JACQUES TROTTIER :**

40

Alors, immédiatement à ma droite, il y a monsieur Farès Khoury de la firme Étude économique conseil. C'est une firme sous-traitante de Dessau-Soprin qui a collaboré pour la partie financement, la partie financière du PMGMR, qui a collaboré avec cette firme-là pour élaborer le PMGMR. Et à sa droite à lui, il y a madame Françoise Forcier de la firme Solinov qui a travaillé en gros sur toute la partie compostage du PMGMR.

**LA PRÉSIDENTE :**

45           Merci, monsieur Trottier.

          À moi de vous présenter madame Hermance Pelletier à la table juste près de la sortie, qui est secrétaire de la commission, et monsieur Rémi Haf, qui est analyste pour la commission. Et notre sténotypiste, c'est madame Lise Maisonneuve.

50

          Alors, la procédure qu'on va suivre, je vous l'ai déjà évoquée; si vous voulez, on va y aller tout de suite avec la présentation. Et par la suite, je demanderai au panel de réagir, et on va y aller avec la discussion, l'échange.

55           **M. JACQUES TROTTIER :**

          Ce que je vais faire, je vais faire une très courte entrée en matière pour la partie financement qui nous intéresse plus aujourd'hui. En guise d'entrée en matière, je vais tout simplement rappeler très brièvement ce qui est dit dans le PMGMR du point de vue du  
60           financement.

          Ce que propose le PMGMR, dans le fond, après avoir examiné tout ça et après avoir reçu de grands messages des élus politiques, c'est que la taxation foncière actuellement, le champ de taxation foncier, c'est ce qui paie pour les services rendus dans le domaine de la gestion des  
65           matières résiduelles au niveau des 63 municipalités de la CMM, et ce champ de taxation là est saturé maintenant. Ça fait plusieurs années que les élus demandent au gouvernement de nouvelles sources de financement. Ces sources ne se sont pas matérialisées encore. Et le résultat, c'est que le financement proposé pour atteindre les objectifs du PMGMR, ça va coûter plus cher que ce que ça coûte maintenant. Ce financement-là additionnel, le PMGMR propose  
70           que ça provienne des lois 102 et 130.

          Je vais rappeler rapidement la situation. Concernant la loi 102, le gouvernement a voté une loi qui, en fait, se trouve à imputer à l'industrie des produits des emballages et des imprimés la moitié du coût de récupérer les boîtes bleues par les villes. J'essaie de le résumer de cette  
75           façon-là, vous poserez des questions si ce n'est pas clair. Mais essentiellement, le gouvernement a voté cette loi-là, mais les règlements qui viennent mettre ça en vigueur, les détails autrement dit ne sont pas encore connus parce que les règlements ne sont pas encore adoptés.

          Le PMGMR propose de financer le surcoût par rapport à ce qui est payé actuellement par la taxation foncière au moyen de la loi 102, qui serait porté à 100 %. La loi 102 actuellement propose que 50 % seulement des coûts des municipalités soient payés par l'industrie; le PMGMR propose que ce soit 100 % qui serait payé par l'industrie.

85           Le PMGMR aussi propose que la gestion des RDD, dans le fond, les aspects financiers de la gestion des RDD soient également absorbés par l'industrie qui produit ces résidus

domestiques dangereux là. Autrement dit, quelqu'un qui achète un bidon de peinture, actuellement, il paie déjà 0.254 à l'association Eco-peinture pour que lorsqu'on retourne le bidon vide, eux, ils s'en occupent d'une façon correcte et sans coût pour les municipalités. Donc, ce que le PMGMR propose, c'est d'étendre ce principe-là à l'ensemble des RDD qui sont récupérés.

Et également, le PMGMR propose d'adhérer complètement aux filières de matières de traitement que Recyc-Québec est en train de mettre sur pied actuellement. Je vais juste donner un exemple. Comme, par exemple, les matelas, les producteurs de matelas et les revendeurs de matelas sont en train de se faire une filière de traitement qui va consister à récupérer les matelas usagés à leurs frais et les recycler, les revaloriser d'une certaine façon. Donc, le PMGMR propose d'encourager ça et d'adhérer à ça et de collaborer avec Recyc-Québec pour mettre ces filières de matières-là en vigueur.

Et pour gérer les fonds qui vont être issus de la loi 102 et de la loi 130, qui n'est pas mentionnée ici mais qui va générer des fonds aussi -- la loi 130, c'est une taxe à l'enfouissement tout simplement, tout le monde paie cette taxe-là, mais comme il y a plus d'industries qui génèrent de tonnage que les municipalités, les montants payés par l'industrie au moment de la taxe d'enfouissement vont non seulement combler ce que les municipalités ont payé, donc les municipalités vont pouvoir être remboursées de ces montants-là, mais un petit peu plus, qui va agir à titre de subvention pour favoriser une meilleure gestion de matières résiduelles.

Alors, pour gérer ces fonds-là, ce que le PMGMR propose, c'est de créer un fonds métropolitain dédié. Donc, les fonds qui viendraient de la loi 132 et de la loi 130 seraient dédiés à un fonds qui est uniquement consacré à la gestion des matières résiduelles, et non pas dans le fonds consolidé et qu'une partie de ça puisse éventuellement servir au logement social ou à d'autres missions que la CMM a.

Alors, je vais sauter tout de suite à la diapositive qui montre ce que ça coûte. Le PMGMR qui est proposé, vous voyez ici ce que ça coûte. En 2001, ça a coûté 137 M\$, le coût total de gérer, pour toutes les municipalités de la CMM de gérer toutes les matières de toutes natures, que ce soit ce qui est enterré et ce qui est enfoui ou ce qui est recyclé ou, bon.

Alors, on le voit ici plus en détail, 27 M\$, en 2001, pour s'occuper des boîtes bleues. Ce que j'appelle les boîtes bleues, en fait, c'est les boîtes de recyclables, les canettes, les emballages, les imprimés. Ça a coûté presque rien en compostables, parce qu'il ne se fait pas beaucoup d'ouvrage, 3 M\$ à peine. Mais aussi, on voit qu'il n'y a pas de résultats non plus, actuellement, en 2001. 2 M\$ aux résidus dangereux, 1 M\$ pour les encombrants. Et le gros du montant, c'est 101 M\$ en frais d'enfouissement. C'est ce que ça a coûté, en 2001, pour toute la CMM. Bon, un petit montant pour les communications. Les gens ont dit très clairement qu'il y a une déficience de ce côté-là, les gens ne sont pas au courant. Donc, ce sont des montants qu'il va falloir augmenter.

Qu'est-ce qui est prévu? Si on met tout le train de mesures qui est proposé dans le PMGMR, si on met tout ça en vigueur, qu'est-ce qui est prévu en 2013? Il est prévu que ça

coûter 250 M\$. Ça va se répartir comment? Le coût de la boîte bleue va passer de 27 M\$ à 82 M\$. C'est beaucoup. Le coût de composter les matières, il y a beaucoup de tonnage en plus, ça va passer de 3 M\$ à 53 M\$. C'est un très gros effort qui est demandé ici, tout simplement parce qu'actuellement il ne se fait presque rien du point de vue du compostage.

135

Je rappelle les chiffres rapidement. On fait peut-être 40 000 tonnes par année. L'objectif, c'est près de 500 000 tonnes. On voit l'ampleur. Là, évidemment, les coûts des autres choses augmentent quand même pas mal, de 2 M\$ à 8 M\$ pour les résidus dangereux. Ce que l'on voit surtout, c'est que l'enfouissement baisse. Les coûts d'enfouissement baissent parce qu'il va avoir moins d'enfouissement, tout simplement.

140

Il y a, ce que je voudrais signaler ici, les communications. Le budget va plus que doubler pour s'assurer que la population est bien informée de ce qui se passe et bien informée aussi des procédures à suivre pour que toutes les mesures fonctionnent.

145

Il y a ici, la dernière ligne, qui est un coût d'investissement, ça représente le coût d'achat des bacs dans certains cas et le coût de construction des éco-centres, des éco-parcs qui sont proposés.

150

Et je vais terminer là-dessus. Ça, c'est qui paie. Tantôt, on a vu combien ça coûte; là, c'est qui paie. En 2001, le 137 M\$ a été entièrement payé par la taxe foncière et ça revenait à une moyenne de 100 \$ par logement par année.

155

Si on ne fait rien, si on ne fait pas le PMGMR, on laisse courir les choses telles qu'elles sont maintenant, en 2013, du simple fait que la population augmente, les frais qui vont être supportés par la taxe foncière vont naturellement augmenter aussi à 177 M\$. Donc, ce qu'on appelle ici le statu quo, ce n'est pas le statu quo dont on parlait pour les sites d'enfouissement. C'est tout simplement que si on ne fait rien, la taxe foncière, en 2013, va payer 177 M\$.

160

Par rapport à ça, si on fait tout maintenant ce qui est proposé dans le PMGMR, les coûts vont monter de 177 M\$ à 250 M\$, et c'est ce montant-là qu'il faut financer d'une façon autre que la taxe foncière. C'est la décision du conseil lorsqu'ils ont dit que le compte de taxes était saturé et qu'il fallait trouver de nouvelles méthodes de financement.

165

Ce qui est proposé ici, dans le fond, c'est que la différence est prise, par la loi 102, à 100 % plutôt qu'à 50 %, et le petit montant qui vient de la taxe à l'enfouissement de 10 M\$. C'est ça qui complète le financement du surcoût des mesures. J'arrête là.

**LA PRÉSIDENTE :**

170

Merci, monsieur Trottier. On m'avait dit que monsieur Khoury présenterait sa démarche. Est-ce que c'est vrai?

**M. FARÈS KHOURY :**

175

Ça peut être le cas.

**LA PRÉSIDENTE :**

180

Alors, allons-y. Donc, c'est la démarche que vous avez suivie, vous nous expliquez un peu le contexte?

**M. FARÈS KHOURY :**

185

Parfaitement. Merci, madame Roy.

190

Le travail qui a été fait au départ est un travail qui a consisté d'abord à identifier les différentes méthodes qui étaient disponibles pour financer le plan de gestion des matières résiduelles. Alors, ce qui est important, c'est de signaler que plusieurs méthodes ont été étudiées. Plusieurs choses n'ont pas été retenues. Et en définitive, je comprends que la CMM a fait son choix sur un des axes qui avaient été présentés.

195

Au niveau général, les différentes méthodes qui avaient d'abord été identifiées comme étant possibles et certainement intéressantes du point de vue de la gestion des matières résiduelles, il y en avait, je dirais, huit, certaines relevant de la stricte fiscalité. C'est-à-dire, on pouvait tout financer dans le cadre de l'impôt foncier, on pouvait tout financer dans le cadre de l'introduction d'une taxe spécifique sur la gestion des matières résiduelles, donc une taxe prélevée de façon particulière et définie, appropriable uniquement pour la gestion des matières résiduelles, ces deux choses-là relevaient de la fiscalité strictement municipale.

200

Il y avait aussi des choses possibles à faire au niveau de la fiscalité mais qui n'était pas strictement municipale. On pouvait introduire une taxe sur la collecte des matières résiduelles, une taxe sur l'enfouissement et une taxe sur la consommation. La taxe sur la consommation, on est tous familiers, on en paie régulièrement. Alors, l'idée, c'était de pouvoir s'approprier une portion de la taxe à la consommation.

205

En ce qui concerne la taxe sur la collecte, il y avait différentes façons d'y arriver, parmi lesquelles des taxes sur les véhicules de collecte ou des taxes variables sur les volumes collectés. Ça, pour moi, c'était tout ça dans l'univers du champ de la fiscalité soit municipale, soit non municipale.

210

En dehors de ça, il y avait trois méthodes de tarification qui ont été regardées: une qui était relative à la tarification du volume, une autre du poids, une autre de l'acte. La grande différence entre les méthodes de tarification et les méthodes de financement par voie de fiscalité, c'est le lien entre l'usage du service et le paiement du service. L'ensemble des méthodes de prélèvement du financement par voie fiscale casse le lien d'usage, certaines beaucoup plus que d'autres.

215

220 La plus grande problématique sous-jacente à la gestion des matières résiduelles, c'est la  
problématique des volumes. Et les objectifs généraux, qui reviennent de façon continue dans le  
cadre des plans de gestion à l'horizon décennal ou encore à des horizons plus longs, ont au coeur  
même de leurs préoccupations l'idée de la réduction des volumes générés de déchets.

225 Ce que toutes les méthodes de tarification font beaucoup plus efficacement, c'est de  
s'attaquer à cette question de la génération des déchets. Ce que les autres méthodes font  
beaucoup plus efficacement, c'est de coûter administrativement beaucoup moins cher à prélever,  
parce qu'on n'a pas à se casser la tête sur faire payer tout le monde. Alors, il y a aussi des  
habitudes établies, qui font en sorte que les méthodes par voie d'impôt direct ou indirect sont des  
méthodes auxquelles on a recours plus beaucoup aisément.

230 Alors, le travail donc qui a été fait contenait d'une part une analyse comparée de ces  
méthodes-là, au regard des critères que nous avons mis de l'avant. Ce n'est pas la seule  
occasion où nous avons mis de l'avant ce genre de critères pour ce genre de problématique.  
C'est d'abord et avant tout en comment une méthode peut contribuer à réduire les déchets;  
235 deuxièmement, en quoi cette méthode est transparente, en termes du financement pour les  
payeurs. C'est-à-dire, le payeur sait que ce qu'il paie sert à quelque chose et il voit plus  
directement le lien entre le geste effectué et le coût de cette chose.

240 C'est également une problématique relative à la capacité financière du payeur. Les  
méthodes ne sont pas neutres au regard de cette question, la capacité financière du payeur.  
C'est le lien qu'il y a entre la méthode de prélèvement et le niveau de services à la clientèle. C'est  
la capacité également d'assurer et de prévoir correctement le financement des services; donc  
quelle est la méthode qui introduit le plus d'incertitude par rapport à celle qui introduit le plus grand  
degré de certitude. Et c'est le coût administratif dans la perception des sommes d'argent.

245 Donc, ça, ce sont l'ensemble des critères qu'on a mis de l'avant pour comparer ces  
méthodes les unes aux autres.

250 Alors, moi, je me loge très clairement dans l'école qui consiste à considérer que les  
méthodes de tarification sont, et de loin, les meilleures. Ce n'est pas la première occasion, pour  
ceux qui sont dans le secteur, où on m'entend faire ce type de présentation. Il y a une énorme  
résistance, tant au niveau de l'écoute politique qu'au niveau des responsables de la gestion des  
matières résiduelles, de s'attaquer à cette problématique sous cet angle-là.

255 Je pense que la plus grande résistance vient du constat suivant et qui n'est pas neutre,  
qui n'a pas été neutre dans le choix finalement qui a été fait dans l'étude en définitive, on craint  
continuellement que l'introduction d'une méthode de tarification ne soit pas accompagnée d'une  
réduction de la fiscalité municipale correspondante et que, en fait, les élus municipaux  
continueraient de pouvoir cumuler à la fois les recettes fiscales municipales, tel qu'ils les faisaient  
260 précédemment, et que la méthode de tarification soit simplement une façon déguisée d'aller  
chercher des sommes d'argent supplémentaires. Je comprends cette problématique. Je

maintiens que les méthodes de tarification seraient, et de loin, les plus efficaces en termes de l'atteinte des objectifs.

265 Alors, une fois cela dit, on a passé à la moulinette les volumes futurs et les coûts futurs qui avaient été préparés par nos collègues de l'ensemble de l'équipe de professionnels de Dessau-Soprin qui travaillaient sur cette histoire. Et on a essayé de mesurer combien coûterait, en termes d'impôt foncier, en termes de tarification selon différentes variantes ou en termes de nouvelles taxes à introduire, les sommes d'argent qui seraient nécessaires, selon les méthodes 1, 2, 3 ou  
270 4, pour pouvoir atteindre les objectifs du PMGMR.

Alors, ça a fait l'objet d'un grand nombre de tableaux, mais qui tous ont en commun - j'aimerais attirer votre attention sur cette question-là - trois petites constances. La première, c'est que nulle part y a-t-il un lien entre la méthode utilisée et le comportement effectif des usagers  
275 utilisateurs de services. Que ce soit par le biais d'une taxe sur la collecte, par le biais d'un recours à telle ou telle source de financement, ce lien-là est inexistant dans les travaux qui ont été effectués.

Il y a une analyse qui est de nature, je dirais, planificatrice. C'est très normal en pareille  
280 circonstance, c'est souvent le cas, et c'est important, quand vient le moment de prendre des décisions et de réfléchir là-dessus, de ne pas perdre de vue qu'on a une vision que je qualifierais - et je m'y associe parce que c'est comme ça qu'il faut commencer à faire le travail - de mécanisme. C'est-à-dire qu'on part de volumes qu'on imagine qu'il y aura lieu. On imagine comment on souhaiterait voir ces volumes répartis dans différents corridors de collecte. Et, à partir de là, on  
285 espère que la gestion de l'offre, c'est-à-dire l'existence d'infrastructures d'accueil, de méthodes disponibles, etc., etc., va faire en sorte que la volonté exprimée dans le plan soit conforme à la volonté du comportement des usagers.

Et une fois qu'on a dit tout ça, on dit; \*Bon, bien, maintenant, combien ça, ça coûte?  
290 Et combien on pourrait aller chercher si on prélevait une taxe? Combien on pourrait aller chercher si on prélevait une taxe sur telle méthode? Et combien ça coûterait en moyenne par utilisateur si on introduisait un tarif?+

Mais la boucle de rétroaction entre ces méthodes-là et les comportements générateurs de  
295 volumes en même temps que les comportements répartiteurs de volumes entre chacune des catégories est absente du raisonnement. Ça, il faut toujours conserver ceci à la mémoire quand vient le moment de réfléchir sur cette question.

Puis mon troisième point qui est important, qui est souligné, en fait, dans l'étude, c'est  
300 que l'ensemble des hypothèses, qui ont été retenues pour raisonner la problématique des volumes à l'horizon du temps qu'on regarde, occulte un phénomène fondamental et qui est toujours problématique quand on parle des matières résiduelles, que la croissance économique, que tout le monde recherche par tous les instruments qui sont disponibles au niveau des pouvoirs publics, est une croissance économique qui est, vous me passerez l'anglicisme, qui est *drivée*  
305 par la consommation et que la consommation est génératrice de matières résiduelles dans des

proportions continuellement plus élevées. Et que quand on travaille sur une période de vingt ans, ne pas tenir compte de ce phénomène-là est une sous-estimation marquée du problème auquel on est confronté.

310           Donc, en réalité, la consommation, à l'horizon des vingt prochaines années, va être telle que si on suivait le même pattern des cinquante dernières années pour lesquelles on dispose de données, que le volume réel de déchets générés irait en augmentant non pas simplement par la croissance de la population, mais par la simple vertu de la croissance de la teneur en déchets des comportements de consommation. Et donc, c'est très important de ne pas perdre de vue ces trois  
315 limites quand on regarde les chiffres qui sont sur la table.

          Alors, c'est relativement non orthodoxe de se présenter plutôt que d'exposer ce qu'on a fait avec moult détails, de focaliser davantage sur où sont les talons d'Achille, mais c'est important je crois, pour une saine délibération, que vous sachiez où sont les talons d'Achille pour pouvoir  
320 mieux délibérer. Alors, voilà, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

          Ça complète votre présentation, monsieur Khoury?  
325

**M. FARÈS KHOURY :**

Oui.

330 **LA PRÉSIDENTE :**

          Merci bien. Alors, avant de donner la parole aux gens du panel, peut-être que je pourrais vous offrir la possibilité de poser des questions, si vous voulez, à nos présentateurs. Sinon, si vous n'avez pas de questions qui vous viennent à l'esprit immédiatement, je vous laisse réagir et  
335 puis on fera le jeu d'aller dans la salle pour les questions. Oui, on réagit tout de suite, on pose des questions? Une question ou deux.

Monsieur Guindon.

340 **M. CHARLES GUINDON :**

          J'avais un peu de difficulté - je ne sais pas qui, peut-être monsieur en tout cas pourra me répondre - à saisir quand on a essayé d'établir les coûts de récupération pour ce qu'on appelle les autres matières. J'essayais de voir jusqu'à quel point...  
345

          À un moment donné, on parle des textiles. Puis après ça, quand on ventile, on n'en parle plus. J'essayais juste de saisir qu'est-ce qui a été mis dans le tableau 1.16 pour les autres matières. Est-ce qu'on escompte déjà que, par exemple, les groupes communautaires récupèrent le textile pour rien? Qu'est-ce qu'on a mis là-dedans.

350

**LA PRÉSIDENTE :**

Tableau 1.16, dernière page.

355

**M. CHARLES GUINDON :**

1.16, page 325, enfin le gros document, à la page 325 et 326. On parle de la gestion des textiles et des encombrants. Après ça, 1.15, on établit les coûts unitaires. Mais là, le textile n'apparaît plus, sauf peut-être dans \*autres matériaux+, je ne sais pas, puis dans l'autre après ça. C'est ça, c'est...

360

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Trottier.

365

**M. JACQUES TROTTIER :**

Je n'ai pas vraiment de réponse. Ce que je vais faire, je vais prendre ça en note et je vais vous répondre par écrit après avoir consulté les gens qui ont... je n'ai pas de réponse maintenant.

370

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bigras.

375

**M. PASCAL BIGRAS :**

J'aurais une question aussi. Alors, je me questionnais quel tableau finalement on doit suivre. Est-ce que c'est le tableau 5.3 à la page 97 ou le tableau 1.7 à la page 314 qui traite des programmes de communication?

380

Si on va à la page 314, on voit qu'il y a un budget de 7 040 000 \$ qui est prévu pour communication, sensibilisation en 2004. Et si on va au tableau 5.3 à la page 97, on voit au milieu du tableau que la communication et la sensibilisation est de 7 140 000 \$, mais à partir de 2006. Qu'est-ce qui est arrivé avec les deux colonnes qui manquent, 2005, 2004? Est-ce qu'elles ont été oubliées ou est-ce qu'il y a eu un choix qui a été fait entre les annexes et le document principal.

385

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Trottier.

390

**M. JACQUES TROTTIER :**

395 Non. C'est tout simplement que l'application du PMGMR commence en 2006, le 1er  
janvier 2006. Mais quand on a commencé à travailler là-dessus, en 2002, on avait peut-être des  
échéanciers qui étaient plus optimistes et on pensait à l'époque que tout serait terminé pour la fin  
de 2003.

400 D'ailleurs, on avait demandé au ministère à l'époque la permission d'avoir une année de  
délai supplémentaire pour arriver à la conclusion du PMGMR. Mais la réalité, c'est que là on est  
rendus à la fin 2003 et le PMGMR n'est pas adopté encore.

**M. PASCAL BIGRAS :**

405 Donc, le tableau qu'il faut tenir compte, c'est 5.3, et les annexes n'ont pas été mises à  
jour?

**M. JACQUES TROTTIER :**

410 Possiblement, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

415 Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part de nos panelistes? Monsieur Chateauf.

**M. GAÉTAN CHATEAUNEUF :**

420 J'aurais peut-être une question. Dans la récupération des matières recyclables, j'imagine  
qu'il y a une part de revenus qui peut être récoltée. Est-ce que c'est tenu compte dans les  
dépenses?

**M. FARÈS KHOURY :**

425 Oui, oui, il y a des estimés de revenus qui ont été effectués et qui sont implicites dans les  
calculs qui sont là.

**LA PRÉSIDENTE :**

430 Est-ce que vous pourriez être un peu plus spécifique sur la méthode que vous avez  
utilisée pour les estimés?

**M. FARÈS KHOURY :**

435 Non, je ne pourrais pas être beaucoup plus précis que simplement de dire que,  
effectivement, il y a des générations de revenus à partir des ventes de matières recyclables qui  
ont été introduites, et c'est le coût net.

440 En fait, ce qui est important, ce qui s'approprie au PMGMR, c'est l'activité proprement municipale. Donc, c'est les activités qui sont proprement payées. Et dans certaines circonstances, il y a effectivement eu dans les contrats des valeurs implicites de revenus dont il a été tenu compte. Et c'est de ça qu'il s'agit.

445 Donc, en d'autres mots, dans la chaîne complète, dès que ça sort du champ municipal, c'est hors circuit.

**M. JACQUES TROTTIER :**

450 Je peux peut-être rajouter quelque chose. Les coûts qu'on a dans nos estimations proviennent tout simplement de ce que les municipalités nous ont donné suite aux appels d'offres publics.

455 Alors, lorsqu'une ville ou une municipalité fait un appel d'offres public pour collecter les matières recyclables, les soumissionnaires font leurs propres calculs sur la valeur de revente des matériaux qui sont là. Donc, la soumission, elle, représente le coût net. Donc, implicitement, le coût de revente de ces matières-là est pris en compte dans l'appel d'offres public.

**M. FARÈS KHOURY :**

460 Dans bien des circonstances, ce n'est pas le cas. En d'autres mots, il y a des fois, il y a des contrats avec revenu net; des fois, des contrats sans revenu net.

465 Donc, l'important, c'est pour les municipalités qui ont participé, qui ont une stratégie, qui ont déclaré des coûts à un certain moment donné, ces coûts-là sont les coûts assumés par les municipalités. C'est à partir de ça que le travail s'est effectué.

**M. JACQUES TROTTIER :**

470 J'ajouterais peut-être aussi, c'est que dans les multiples contrats - il y en a peut-être 80, 90 qui s'appliquent à la CMM, parce que les contrats des anciens arrondissements, qui étaient des villes à l'époque, avaient leur propres contrats - dans tout ça, il y a à peu près toute une panoplie de possibilités, mais certains de ces contrats-là sont faits de façon à ce que si le prix de revente de certaines matières secondaires récupérées dépasse un certain niveau, un certain seuil qui est fixé dans le contrat, il y a une participation de la municipalité au niveau des ristournes, mais ce n'est pas uniforme sur l'ensemble des 63 municipalités de la CMM. C'est ce que je voulais rajouter.

**M. CHARLES GUINDON :**

480 Une autre petite.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Guindon. Ensuite, j'ai madame Fecteau.

485 **M. CHARLES GUINDON :**

Bien, une dernière petite question, pour moi en tout cas.

490 Dans le tableau 1.18, on parle des coûts anticipés de gestion des déchets ultimes, puis on établit la réduction de ces coûts-là, puis on les fait passer de 101 M\$ à 81 M\$, pour une baisse de 40 % du pourcentage d'élimination. Comment on arrive à... je ne dis pas qu'il faudrait tout bêtement baisser de 40 %, mais j'essaie juste de voir comment la réflexion s'est faite là-dessus.

495 **M. JACQUES TROTTIER :**

Je vais devoir prendre votre question en note et répondre par écrit, parce que je n'ai pas le renseignement maintenant.

500 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Fecteau.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

505 Non, ça va, je viens de comprendre.

**LA PRÉSIDENTE :**

510 Alors, monsieur Bigras et puis monsieur Charland. Monsieur Bigras, aviez-vous demandé la parole?

**M. PASCAL BIGRAS :**

515 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est à votre tour.

520 **M. PASCAL BIGRAS :**

J'aurais une autre question pour monsieur Trottier. On en a parlé tantôt sur le bord du café, mais j'aimerais ça que ça soit noté au niveau de la commission.

525 Quand on parle de tarification, on parle de tarifer pour exercer une activité. Donc, on revient... en tout cas, moi, j'aimerais faire l'exercice avec vous de revenir sur les mesures proposées et les hypothèses qui amènent à générer du tonnage à récupérer par différentes filières.

530 On parlait tantôt dans votre tableau qu'il y avait 27 M\$ qui étaient affectés actuellement à la collecte sélective et que ça passerait, en 2013, à 82 M\$. Alors, on a fait un calcul de coût par tonne et on a estimé qu'on aurait une bonne proportion de la facture qui proviendrait de la collecte sélective. Et vous avez mentionné, d'ailleurs, aussi au niveau des matières putrescibles.

535 Moi, j'ai des problèmes avec les hypothèses d'augmentation du taux de détournement des matières recyclables ou du taux de valorisation des matières recyclables. Actuellement, on est à 27 % et on doit se rendre à 60 %. On peut voir, à la page 46, le tableau 3.3, que pour le total des matières recyclables récupérées, en 2001, on est à 27 %; et en 2013, on est à 61 %.

540 Les hypothèses que j'ai trouvées dans le document, je n'ai pas pu lire tout le document en détail, mais j'en ai discuté tantôt un peu avec monsieur Trottier, la seule hypothèse qu'on retrouve, qui permet de passer de 27 % à 61 %, se retrouve dans le paragraphe en haut du tableau 3.3. Ce que ça dit, je vais vous le lire.

545 *\*Pour l'année de référence 2001, l'étude de l'état de la situation a révélé l'atteinte d'un taux de récupération des matières recyclables de 27 % sur le territoire de la CMM. Le taux de récupération a ensuite été haussé graduellement pour atteindre les objectifs gouvernementaux en 2013.+*

550 Alors, je ne comprends pas cette hypothèse-là. Tantôt, monsieur Khoury, vous avez mentionné qu'il n'y avait pas d'éléments économiques qui favorisaient une augmentation de la participation. Je ne comprends pas qu'avec 84 % actuellement de foyers desservis par la collecte sélective, on puisse plus que doubler le nombre de tonnes et surtout, évidemment, le taux de détournement des matières recyclables de l'enfouissement.

555

C'est une question pour le moment. Puis tantôt, j'aurai d'autres explications.

**LA PRÉSIDENTE :**

560           Alors, est-ce que vous pourriez répondre sur l'hypothèse?

**M. JACQUES TROTTIER :**

565           La seule hypothèse, à ma connaissance, que les gens ont faite lorsqu'ils ont travaillé là-dessus, c'est qu'on a constaté actuellement que le service n'était pas disponible partout et ça pouvait expliquer en bonne partie pourquoi on n'atteignait pas de forts taux de recyclage. Si on pense au compostage, il n'y a pas beaucoup de collecte qui se fait et puis, évidemment, ça se traduit dans les résultats.

570           Maintenant, le fait de rendre le service disponible a été vu comme étant une condition nécessaire pour atteindre ça. Le fait aussi d'expliquer aux gens comment ça fonctionne. Ce qu'on a constaté, ce que les gens nous ont dit, c'est qu'il manquait de l'information. Il y a beaucoup de gens qui ne savaient pas à quoi ça servait, qui ne savaient pas comment s'en servir. Il y a des choses recyclables qu'ils pouvaient recycler, puis qu'ils ne le faisaient pas parce qu'ils croyaient  
575           que ce n'était pas ramassable, ce n'était pas recyclable comme tel et, bon.

580           Alors, ce qu'on a vu, c'est qu'il fallait rendre le service disponible partout et, aussi, il fallait expliquer aux gens comment ça fonctionne sur une base fréquente, sur une base régulière et pérenne. Ce sont les deux aspects qui sont mentionnés dans le PMGMR. Et les indications qu'on a, c'est que si on fait ça, on devrait atteindre les objectifs fixés dans la politique qui, eux, ont été chiffrés au moment des audiences génériques de 95, je pense, et ce qui s'est traduit par la suite dans la Politique 1998-2008.

**LA PRÉSIDENTE :**

585           Madame Fecteau, est-ce que c'est là-dessus?

**Mme LOUISE FECTEAU :**

590           Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

595           Allez.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

          Un commentaire. Je n'ai pas participé à la rédaction...

600 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, là, on est aux questions par exemple.

605 **Mme LOUISE FECTEAU :**

Oui, c'est ça.

610 Il y en a un autre paragraphe où il est question des mesures qui vont permettre ce que vous venez de soulever en termes d'augmentation de rendement, il se trouve à la page 43, avant-dernier paragraphe. Ça va directement dans le sens de votre question. C'est-à-dire que, dans ce paragraphe, on indique que le rendement actuel est de 131 kilos en 2001, il doit se rendre à environ 370 kilos par unité d'occupation en 2007 et ce, sur l'ensemble du territoire.

C'est un commentaire. La phrase suivante dit:

615 *\*Ce rendement est réaliste considérant le rendement maximum observé au Québec de 475 kilos par unité d'occupation avec l'utilisation de bacs roulants.\**

620 Le commentaire est à l'effet qu'il serait intéressant d'approfondir cette donnée. Parce que même dans les documents de référence, même dans les annexes, même dans les études de Dessau qui ont servi à élaborer le PMGMR, il n'y a aucune référence concernant cette donnée. Et à mon avis, elle est erronée, c'est-à-dire que les rendements...

**LA PRÉSIDENTE :**

625 Laquelle des données?

**Mme LOUISE FECTEAU :**

630 475 kilos par unité d'occupation, ce n'est pas possible. C'est-à-dire que ça doit être un laboratoire de quelques unités là. Parce que dans la documentation, en littérature, ce qu'on retrouve normalement, c'est un rendement moyen avec des bacs roulants de 185 à 200 kilos par unité d'occupation, avec des pointes vraiment, là, dans des secteurs particuliers, qu'on pourrait dire que toutes choses n'étant pas égales par ailleurs, il y a certaines caractéristiques pour ces secteurs, on va avoir des pointes à 225, 235, 240 kilos par unité d'occupation.

635 Honnêtement, 475 kilos par unité, jamais j'ai vu ça nulle part. Et compte tenu du fait que, dans cette phrase, on laisse entendre que le rendement de 370 est réaliste compte tenu de, ça nous amène à une série de projections qui pourraient être erronées d'un bout à l'autre si la prémisse n'est pas correcte.

640 Donc, il n'y a pas de référence dans l'étude. C'est-à-dire qu'on le cite comme étant une donnée qui a été fournie par Recyc-Québec, je crois, mais sans en citer la référence, la source, l'endroit où elle a été constatée ou quoi que ce soit.

645 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Khoury.

650 **M. FARÈS KHOURY :**

Écoutez, le point principal parmi les trois lacunes sur lesquelles j'ai attiré votre attention au départ, celle-là est une non négligeable. En fait, le travail effectué ne dit pas qu'on va obtenir les comportements des personnes pour avoir les résultats suivants. Il dit: \*Si on veut atteindre les résultats établis dans le plan, voici le chemin qu'on peut imaginer avec les objectifs tels qu'ils existent.+ C'est extrêmement important de faire la différence entre...

660 En fait, on est dans un exercice de *gosplan* - je n'ai pas arrêté de le répéter quand on travaillait là-dessus - on est dans un exercice de planification centrale. On a une autorité centrale qui, par voie de décret, a décidé qu'il y a des objectifs à atteindre avec des volumes à atteindre. Et il y a un comportement mécaniste d'aménagement de l'offre qui est pris par la suite et qui dit: \*Si je dois atteindre cet objectif et que, effectivement, les comportements se modifient en conséquence par l'opération du Saint-Esprit, en dépit du fait que dans les données que je constate, je vois exactement le contraire de ça, et bien, il faut que j'aménage les choses de telle façon et ça va coûter tant d'argent.+

665 Alors, moi, sur ce sujet, je suis absolument - l'expression est anglaise - je suis *adamant*. Il n'y a pas, dans les travaux qui existent actuellement, quelque chose qui permet de dire que les comportements se modifieront dans cette direction. Il y a de façon générale un objectif établi et on ne peut pas imaginer que cet objectif va être à temps du jour au lendemain. Donc, il y a une espèce de *phasing-in* de l'objectif qui est introduite et, après ça, il y a une réaction mécaniste d'accueil de ceci et les infrastructures qui sont dans des cas pour y arriver.

670 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Khoury, est-ce que vous pourriez nous donner une idée de la marge d'erreur des chiffres qu'on voit là, après ce que vous nous avez dit?

680 **M. FARÈS KHOURY :**

Monsieur Trottier va me scalper. Il a déjà commencé à sortir les ciseaux.

Écoutez, candidement, elle peut être assez importante. Dans toute cette démarche, il y a un pari de Pascal. On ne peut pas faire autrement, dans un contexte où l'ensemble des autorités crée un cadre juridique qui dit: \*Ça, c'est un objectif à atteindre+ et on est dans l'univers de la consommation privée. Le générateur de déchets, il n'y a aucun décret qui peut modifier son comportement. Ça n'existe pas. On est au Canada. On est dans un pays où l'économie de marché fonctionne, où les comportements individuels sont parfaitement libres.

690 Depuis cinquante ans, les taux de croissance de génération de déchets ont augmenté à  
un rythme tel que si on les appliquait sur les vingt prochaines années, et si on prenait les données  
américaines, et tout le monde nous répète qu'on ne peut pas utiliser les données américaines  
parce que ça ne ressemble pas au Québec - moi, je ne souscris pas à cette vision des choses -  
ça doublerait le volume de déchets générés. Donc, on pourrait se retrouver dans un contexte où  
695 on aurait le double de tonnage en face de nous et avec simplement un taux de récupération à la  
hauteur de n'importe quoi entre 30 % et 35 %, si on est très généreux, compte tenu de ce qu'on a  
constaté.

Ça fait une douzaine d'années que nous avons des politiques de récupération qui tiennent  
la route au Québec. Bon, on est passé de peu à 27 %, puis ça plafonne. De temps en temps,  
700 ça recule, ça dépend comment on le mesure. Raisonnablement, avec un volume qui double et  
un taux de récupération qui est à 35 %, ça va nous donner à gérer un volume de récupération  
double de celui qu'on a, mais ça ne va pas modifier de façon substantielle la nécessité d'avoir des  
aménagement, des infrastructures importantes pour faire de l'enfouissement.

705 Toute la dynamique, je dirais, il faut atténuer la réflexion avec ce genre de considérant.  
Alors, c'est énorme comme taux de variation par rapport aux chiffres qui existent; mais ça, c'est  
la réelle réalité.

**LA PRÉSIDENTE :**

710 Je reviens avec une sous-question, peut-être une deuxième question. Vous avez quand  
même dû, dans le cadre de mandats qui peut-être s'appliquaient à des situations analogues, faire  
certaines évaluations quand même.

**M. FARÈS KHOURY :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

720 Je ne sais pas, moi, je vous avoue que je suis un peu sidérée de vous entendre dire  
presque que les chiffres qu'on a là, vous n'avez pas donné de degré de marge de manoeuvre  
finalement, de marge de fiabilité, mais ce que je vous entends dire, c'est: \*Elle est très  
importante. Elle pourrait même être considérable.+  
725

Alors, écoutez, nous, on a à faire un travail qui est lié quand même de manière  
importante à toute cette question des coûts. On a besoin de savoir si les chiffres, sur lesquels la  
présentation du PMGMR s'appuie, sont des chiffres sur lesquels on peut se fier. Et si oui, est-ce  
que la marge d'erreur normale, par exemple de 10 % ou 12 %, c'est une marge d'erreur qu'on  
730 peut appliquer dans le cas du PMGMR ou s'il faut parler de 50 % ou de 60 %?

Et là, je fais référence un peu à votre expérience éventuellement dans des situations analogues. Il faudrait que vous nous aidiez un peu parce que, sinon, je vous avoue qu'on a de la difficulté à avancer après.

735

**M. FARÈS KHOURY :**

Bien, moi, je veux bien. Je vais vous donner deux points de repère importants.

740

Le premier, c'est qu'à l'horizon du plan, si on a un volume généré qui double et un taux de récupération qui augmente légèrement, passant de ce qu'il est aujourd'hui à 35 %, on se retrouve avec une quantité de tonnes, en ce qui concerne la problématique de la récupération, qui est proche de ce qui est indiqué ici, puisqu'ici on fonctionne à volume relativement stable et avec un taux de récupération qui est très élevé.

745

Prenons le taux de récupération qui est à 27 %, multiplions-le par 2. Multiplions le tonnage de base par 2 ou ne le multiplions pas, le tonnage de base, et multiplions le taux de récupération par 2. Donc, on passe de 27 % à 54 % sur le même tonnage. On passe à 27 % sur un tonnage plus élevé.

750

Donc, moi, je crois que ce qui a été fait... alors, si on augmente un tout petit peu le taux de récupération de 27 % à 35 % par les mesures de disponibilité de services, d'accessibilité de services, et une plus grande conscientisation, possiblement que la prochaine génération de consommateurs ont des comportements vis-à-vis les matières récupérables et recyclables qui est plus consciente que la génération actuelle ou la génération antérieure, on se retrouve donc dans un contexte où effectivement la quantité totale de tonnes et d'infrastructures nécessaires pour gérer ces tonnes de matières récupérées est très voisine de ce qui est indiqué ici.

755

Ce qui est occulté par ceci et qui est incorrect, à mon avis, c'est que la problématique de l'élimination tout court de quantité de tonnes, elle, elle est sous-estimée, elle est mal traitée. Et elle, elle est réelle, en clair.

760

En d'autres mots, ce qui n'est pas réellement pris en compte en totalité dans ça, c'est le fait qu'on va se retrouver avec un beaucoup plus grand volume que ce qu'on indique ici de tonnes...

765

**LA PRÉSIDENTE :**

À éliminer?

770

**M. FARÈS KHOURY :**

... à éliminer. Et ça, c'est par la vertu de la croissance du tonnage de base. Et ça, c'est une réalité avec laquelle on sera réellement confrontés. Si on introduit, par ailleurs, des

775 mécanismes de tarification, on peut voir dans les endroits où ça a été expérimenté des réductions de volume significatives.

Les travaux que j'avais faits pour Laval, il y a de ça plusieurs années déjà - à l'époque, on avait une centaine de municipalités nord-américaines qui faisaient de la tarification - indiquaient  
780 que dans des horizons de temps courts, c'est-à-dire des périodes de trois à cinq ans, on se retrouvait avec des réductions de tonnes récupérées, de tonnes générées, donc récupérées en totalité, qui pouvaient atteindre l'ordre des 40 %. Ce qui veut dire que l'instrument réel auquel on devrait avoir recours pour que les volumes effectifs correspondent à ce qu'on désire voir se matérialiser, c'est l'introduction d'un levier de prix chez l'utilisateur.

785 Alors, donc toute la partie du plan actuel et les données relatives aux infrastructures et aux services de ce sujet-là, de la récupération et du recyclage, je pense qu'il n'y a pas de difficulté. Vous pouvez relativement bien vous fier à ce qui est écrit là-dedans. Ce qui manque, c'est l'autre petit bout. Et l'autre petit bout, il vient par la vertu de la croissance réelle de la  
790 génération au bout, qui n'est juste pas dans notre décor présentement.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

795

Monsieur Bigras.

**M. PASCAL BIGRAS :**

800 J'avais une autre question. Je ne pense pas que la question est vidée. Il y a des choses très intéressantes qui sont dites ici, mais j'avais une autre question qui remonte encore plus en arrière.

805 Ce que je comprends de la loi 90 - et c'est une question qui s'adresse à monsieur Trottier - c'est que la CMM et toutes les MRC ont une obligation de performance, c'est-à-dire de résultats. Ils doivent atteindre 60 %. Les moyens pour atteindre ce 60 %-là ne sont pas indiqués, si j'ai bien lu la loi 90, et les municipalités, MRC et CMM doivent identifier les moyens pour arriver à ces résultats-là.

810 Est-ce que vous comprenez ça comme moi?

**M. JACQUES TROTTIER :**

Oui.

815

**M. PASCAL BIGRAS :**

Merci.

820 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Fecteau, question? Parce qu'après ça, je vais demander les interventions des panelistes.

825 **Mme LOUISE FECTEAU :**

Non. C'est compte tenu du fait que vous étiez sidérée. Je voulais ajouter un complément d'information par rapport à la réponse de monsieur Khoury.

830 En fait, dans les hypothèses qui sont énoncées en page 34, à la base même de toutes les projections à l'origine du PGMR, on retrouve une croissance du taux unitaire de production de 1.8 %, qui est basé sur les données des dernières années. Or, on sait que les données disponibles ne sont pas très fiables, en ce sens que dans plusieurs cas, on ne dispose tout simplement pas de données réelles sur la production dans une municipalité. C'est-à-dire que  
835 pendant longtemps, on a donné des contrats collecte, transport, enfouissement, donc à taux unitaire par unité d'occupation, sans même savoir d'une année à l'autre qu'est-ce qu'on produisait comme matières résiduelles. Donc, il y a un degré d'estimation quand même important là-dedans.

Parallèlement à ça, ce qu'on constate à la lecture des bilans de Recyc-Québec, c'est que  
840 - moi, c'est ça qui me sidère - c'est que, entre 96 et 98 et entre 98 et 2000, on a constaté une croissance de l'ordre de 9 % par année dans la génération de matières résiduelles au Québec, 9 % par année. Ça, là, c'est au-dessus des projections dont on dispose. On dispose de données en provenance de l'OCDE, de l'EPA, de l'ONU. Je veux dire, dans le monde occidental, on a des données qui font ce type de projection là. Puis on le constate ici même au Québec. Donc, là-  
845 dessus, on pourrait dire qu'on peut s'attendre à quelque chose entre 1 % ou 2 %, la croissance, et...

**LA PRÉSIDENTE :**

850 9 %.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

... en tout cas, autre chose. Puis ce qu'il faut se dire peut-être pour la petite histoire, c'est  
855 que, moi, j'ai pris connaissance d'un mémoire d'une étudiante en sciences politiques qui a analysé la formulation de la politique, donc d'où est venue la formulation elle-même, donc des objectifs et tout ça. Puis elle, en dehors de son exercice académique, ce qui l'a littéralement jetée à terre - puis elle était encore au colloque la semaine dernière de la gestion de matières résiduelles pour nous le transmettre, mais je l'ai lu son mémoire avec attention - c'est que dans le milieu et,  
860 principalement dans les institutions, on ne reconnaissait pas ce phénomène.

865 Donc, elle, elle a procédé à des entretiens avec une vingtaine d'interlocuteurs de premier niveau et, à son grand étonnement, ces intervenants-là de premier niveau refusaient de reconnaître le phénomène et donc n'en tenaient pas compte dans leurs activités de rédaction, ne pouvaient donc pas influencer le législateur à cet effet-là. C'est aussi catégorique que ça.

870 Ce qui fait en sorte que pendant des années, même à la lecture des commentaires qui accompagnent les bilans, c'est assez -- en tout cas, c'est intéressant, je vais peser mes mots, en ce sens qu'on a continuellement justifié ce phénomène-là par un raffinement dans la collecte de données, un ajout de différentes catégories de matières. On avait continuellement des justifications comme pour pas s'enlever les ornières quant au phénomène de génération lui-même, ce qui fait que les exercices de projection n'ont jamais eu lieu concrètement. En tout cas, c'est un commentaire.

875 **LA PRÉSIDENTE :**

Collecte sélective Québec, oui, monsieur Bouchard.

880 **M. RÉJEAN BOUCHARD :**

Je voudrais juste apporter une information sur les données qui ont servi à composer certaines quantités qui sont citées là.

885 Le 1.8 %, il vient d'une étude de caractérisation qui a été faite, en l'an 2000, par la firme Chamard-CRIQ-Roche à l'échelle du Québec, qui a comparé à une étude de caractérisation qui avait été faite par le CRAIGE en 1980, dans la région de Montréal. Et ces deux études-là ont été faites sur une base d'un échantillonnage représentatif, en autant qu'un échantillonnage peut être représentatif, c'est-à-dire qu'il y a toujours des marges d'erreur qui sont associées au processus même d'échantillonnage, et c'est à partir de ces deux données-là qu'on a comparées, qu'on a pris  
890 le chiffre du 1.8 % de croissance. C'est le 1.8 % sur les dix années, entre 89 et 2000.

C'est de là que vient ce 1.8 % là et non pas de données qui ont été prises à partir des informations provenant des municipalités. Ce sont des mesures réelles prises dans le champ à partir d'échantillonnage.

895 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Allez-vous en pas, monsieur Bouchard, une question de monsieur Lefebvre.

900 **M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :**

Monsieur Bouchard, vous tombez très bien. Pouvez-vous rester, s'il vous plaît?

905 Donc, je pense pour revenir là-dessus, parce que c'est une question fondamentale qui a été posée il y a quelques secondes, et j'aimerais avoir votre point de vue au niveau de la question

de la saturation de la croissance de la collecte sélective. Je ne parle pas du compostage - là, on peut dire que le service n'est pas disponible, on va le rendre disponible, c'est autre chose - mais au niveau des matières récupérables, là où il y a le service et là où il y a une hausse. On dit qu'il y a eu des hausses récemment, mais c'est parce qu'on avait ajouté des nouveaux secteurs. Montréal-Nord, ça a été cité, par exemple. Mais que là où le service existe, puis c'est le cas, par exemple, à Saint-Bruno ou d'autres places où il existe depuis longtemps, ça a relativement plafonné.

Est-ce que c'est le cas? Est qu'il faudrait aller plus loin dans les incitatifs, selon vous?

**M. RÉJEAN BOUCHARD :**

Je ne voudrais pas dire le contraire de ce que j'ai déjà dit quand j'étais assis à une de ces tables.

Sur ce point, je suis en accord avec monsieur Khoury. Nos observations, je me base uniquement sur les observations qu'on a eues, depuis 1989, c'est sûr que les quantités de matières récupérées ont augmenté de façon importante. On évalue qu'il y en avait peut-être, je ne sais pas, moi, quelques dizaines de milliers de tonnes en 89 et pour 320 000 tonnes en l'an 2000. Mais ce qu'on a observé, c'est que ceci, cette augmentation-là provenait presque exclusivement de nombre de foyers qui étaient desservis par le système. Effectivement, quand on offre le service, les gens s'en servent.

On a observé aussi que le taux moyen, le taux par foyer, lui, n'avait pas évolué beaucoup. En fait, il avait une tendance à plafonner. Les gens participent jusqu'à un certain niveau et puis ce niveau-là a une tendance à plafonner. C'est donc dire que si on base l'atteinte des objectifs uniquement sur le fait qu'on va desservir de nouveaux foyers, on pense que le potentiel est relativement faible si 84 % des foyers sont déjà desservis. Et là, on peut parler d'une moyenne d'environ... on parlait de 135 kilogrammes par foyer de moyenne à la CMM, c'est autour de ce chiffre-là, il faudrait passer à 370, 370 sur la totalité des foyers qu'on va desservir et non pas uniquement sur les foyer desservis.

Alors, c'est sûr que si, dans les dix dernières années, la quantité de matières recueillies par foyer à une tendance à plafonner, est-ce que c'est juste parce qu'on va en ajouter 16 % d'autres foyers, on va passer de cette moyenne-là de 135 à 370? Je pense que là, il va falloir passer à d'autres types de mesures. Et monsieur Farès Khoury exprimait un peu la même opinion que nous. À ce moment-là, l'incitatif, je pense, d'autres natures que la conscience environnementale des gens va devoir être mis à profit.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur, vous voulez réagir là-dessus, monsieur Trottier?

**M. JACQUES TROTTIER :**

950

Oui. Je voudrais ajouter peut-être deux éléments d'information. Le premier, c'est que dans les mesures qui sont prises, il y a aussi une interpellation du gouvernement pour qu'il réglemente un peu plus l'utilisation de matériaux recyclables.

955

Moi, je regarde chez moi, les bidons de lait avec un petit bouchon de plastique dessus, c'est terminé. Ils ne ramassent même pas le bidon de carton, parce qu'il y a un morceau de plastique qui est collé après et qui n'est pas séparable. Alors, même si j'avais trois boîtes bleues en face de chez moi, ils ne le ramasseront toujours pas mon bidon de carton avec du plastique dessus.

960

La seule façon d'augmenter le tonnage, ce serait soit qu'on interdise le plastique ou je ne sais pas. C'est la même chose pour le styrofoam.

**LA PRÉSIDENTE :**

965

Monsieur Harper, monsieur Lefebvre, une autre petite, et puis ensuite... une question encore? Moi, je voudrais avoir votre opinion. Alors, monsieur Harper.

970

On peut se donner encore un cinq minutes de questions entre le panel et puis les experts de la CMM. Ensuite, j'aimerais ça entendre votre opinion, qu'on puisse faire participer les gens de la salle.

Monsieur Harper.

975

**M. ALEX HARPER, commissaire :**

980

J'espère que la réponse de monsieur Khoury va être plus longue que le cinq minutes que vous accordez. Parce que franchement, je pense que je voudrais continuer à essayer de vous scalper, comme madame Roy, parce que je suis étonné de voir une attitude si défaitiste en ce qui concerne la capacité des citoyens à changer leur comportement. Et je me demande si vous avez, dans vos analyses, si vous avez regardé ce que nous avons entendu, qui étaient les expériences d'ailleurs, à Toronto et à Halifax, par exemple, ce sont deux expériences qui m'ont impressionné, pour faire en sorte qu'on peut faire mieux et de faire en sorte qu'on va réduire ce qu'on va produire comme déchets.

985

J'aimerais ça si vous pouviez parler de cet élément de vos analyses, parce qu'il me semble qu'avec vos talents d'analyste, vous seriez capable de nous éclaircir.

**M. FARÈS KHOURY :**

990

Merci, monsieur Harper, pour la question. D'abord, je suis content de ne pas vivre en Chine à l'époque où on tranchait la tête des messagers. Comme ça, je vais pouvoir sortir indemne d'ici.

995

Le problème central est le suivant. D'abord, la conscience des citoyens, moi, je suis totalement convaincu qu'ils en ont. Je pense que dans le geste de consommation, il y a plein de choses qui sont transportées avec ça. Il y a des gens qui achètent plutôt ce genre de produit plutôt que cet autre, etc., etc. Mais se fier aveuglément à ça pour espérer obtenir un changement aussi radical que ça, c'est énorme, c'est gigantesque.

1000

Et pour répondre à votre question plus directe sur les sources de données, j'aimerais peut-être vous informer ce que d'autres gens qui travaillent dans le monde municipal savent. À Étude économique conseil, nous avons vu, pendant presque huit ou neuf ans, la seule réelle enquête sur les balances de matières au Québec. Moi, j'ai déjà contesté, et je conteste sans l'ombre d'un doute, la qualité des données qui existent au Québec publiées par les organismes officiels sur les bilans de matières. Je pense qu'à plusieurs occasions, au moins à deux années différentes, ils ont procédé par voie de déduction pour remplir leurs tableaux de bilans de matières. C'est-à-dire qu'ils sont partis du taux qu'ils voulaient avoir pour remplir la case du volume qu'ils voulaient y mettre. Et ça, ça s'est produit au moins à deux occasions.

1005

1010

Je pense que l'expérience de l'histoire des statistiques démontre que quand on donne à des organismes qui ont un enjeu économique la responsabilité de produire la donnée qui va mesurer leur propre performance, on obtient généralement des données totalement tordues. Au Québec, la meilleure des choses qui pourrait arriver, c'est qu'un organisme à vocation statistique indépendant s'occupe de compiler cette matière, cette information.

1015

Parce que cette information, ça coûte cher à obtenir. Il faut avoir la capacité de faire divulguer l'information aux gens qui la détiennent. Et puis par ailleurs, les gens qui détiennent cette information, souvent ne l'ont pas avec le niveau de précision qu'on souhaiterait avoir. Tout à l'heure, vous pourrez poser la question à monsieur Bourque. Il n'y a pas nécessairement, dans toutes les installations des entreprises, la capacité de peser du tonnage, de mesurer du tonnage.

1020

Moi, j'ai depuis très longtemps appelé la récupération des matières comme de l'enfouissement en surface. À partir du moment où des joueurs économiques sont payés un plein prix pour récupérer des matières, qu'ils le vendent ou qu'ils ne le vendent pas, la rentabilité est obtenue. Donc, quand on paie des récupérateurs de matières le plein prix de leur coût économique pour récupérer cette matière, ils récupèrent cette matière et ils la mettent dans un entrepôt. Leur coût est couvert. Quel est l'incitatif qu'ils ont de réellement faire en sorte que cette matière va être réutilisée? La réalité, c'est que cet incitatif n'existe pas et que fréquemment ces tonnages se retrouvent directement à plein prix et de façon parfaitement légale dans des sites d'enfouissement.

1025

1030

1035 La dynamique derrière tout ça, c'est qu'on raisonne la problématique de la gestion des  
matières résiduelles comme une problématique planifiée par une autorité centrale qui va obtenir  
des résultats comme par magie chez les usagers. Ça ne peut pas se produire sous cette forme.  
On obtient de bons résultats dans l'économie du Québec dans plein de domaines parce qu'on  
laisse les marchés fonctionner correctement. Il faut absolument que le consommateur paie le plein  
prix. Il faut que l'utilisateur de service de récupération paie le plein prix. Et il faut qu'on laisse à  
l'économie de la récupération sa capacité de jouer.

1040 Bien sûr, dans certaines circonstances, il y a des choses réglementaires à introduire.  
Tout le monde a dit, il y a de ça dix ans ou douze ans: \*Il faut qu'on consolide des volumes.  
L'économie de la matière récupérée ne peut pas se faire si on n'a pas des volumes suffisants qui  
se constituent.+ On n'est plus dans cette logique-là. Il y a déjà des balances de matières  
1045 suffisantes dans un grand nombre de domaines. La problématique n'est plus là; elle est ailleurs.  
Elle est dans le comportement, et le comportement, c'est le prix.

Alors, moi, je crois que les objectifs sont des choses qui sont atteignables. Je veux dire,  
on peut se diriger vers cette direction-là. Mais les données ne disent pas ça. Ils disent que si on  
laisse ça comme c'est là, on ne les atteindra pas comme on l'imagine.

1050

**LA PRÉSIDENTE :**

1055 Monsieur Charland, monsieur Bigras, madame Fecteau, assez rapidement quand  
même, parce que je tiens encore à retourner à mon panel.

Monsieur Charland, je vous avais oublié.

**M. JEAN CHARLAND :**

1060

Ma question, moi, porte encore sur les sources de financement. Par rapport à la portée  
géographique de la loi 102, le financement par l'industrie, qu'est-ce qui assure que les  
compagnies d'emballage, qui sont sur le territoire, ne sont pas indûment pénalisées?

1065 En d'autres mots, qu'est-ce qui assure que les compagnies d'emballage n'iront pas tous  
s'établir en Ontario, au Nouveau-Brunswick, aux États-Unis? Et qu'est-ce qui fait que nos  
compagnies d'emballage qui sont sur le territoire vont continuer d'être compétitives face au  
financement qu'on va leur imposer?

1070 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous regardé ça dans votre étude, monsieur Trottier ou monsieur Khoury?

**M. JACQUES TROTTIER :**

1075

C'est vraiment une question qui s'adresse soit au gouvernement certainement et à Recyc-Québec fort probablement, qui sont ceux qui ont décrété la loi 102 et qui vont devoir la mettre en application.

1080

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous n'avez pas regardé ça?

**M. JACQUES TROTTIER :**

1085

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

1090

D'aucune façon?

**M. JACQUES TROTTIER :**

1095

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bigras.

1100

**M. PASCAL BIGRAS :**

1105

Je ne suis pas surpris des présentations de monsieur Khoury, quand il mentionne que ça prend d'autres mesures que seulement la sensibilisation pour atteindre le 60 % au niveau de la collecte sélective, parce que ça ressort des annexes, ça ressort des documents qu'on lit, quand on va lire les documents qui sont sur le site Internet de la CMM au niveau du premier PMGMR qui a été modifié par la suite par, j'imagine, l'administration politique. Ça ressort.

1110

Est-ce que ça a été bel et bien dit, monsieur Khoury, à la CMM, à l'administration de la CMM que, avec ce plan-là, on n'atteindrait pas le 60 %, ou écrit?

**M. FARÈS KHOURY :**

1115

Est-ce que vous croyez franchement que dans une plate-forme publique, que je m'exprime avec moins de retenue que je m'exprime en privé ou avec plus de retenue. Alors la réponse, c'est oui, j'ai déjà dit avec beaucoup plus de véhémence qu'il y a une problématique de fond.

1120 Mais ça n'enlève pas le fait que l'objectif existe et qu'il est réel. On se comprend?  
L'objectif, il est à imposer. Il faut atteindre les objectifs. Et donc, à partir du moment où l'objectif  
est là, la problématique CMM et la problématique de Dessau-Soprin étaient: \*Qu'est-ce que je  
fais avec ça?+

1125 À partir du moment où j'écarte la problématique des mécanismes incitatifs pour l'usager,  
je suis pogné; la seule affaire que je peux faire, c'est faire de la gestion de l'offre. Et la gestion de  
l'offre, ça, ça veut dire des infrastructures, des méthodes différentes, des informations. Et puis  
après ça, je vais à l'église et, au moins, on va avoir le bénéfice d'un regain de religion; il va falloir  
prier.

1130 **M. PASCAL BIGRAS :**

Donc, question complémentaire, madame la présidente. Si je comprends bien, c'est  
donc une décision politique entre vos annexes, les documents que vous avez produits qui sont  
datés du 17 octobre, et le PMGMR qu'on a aujourd'hui. La différence entre les deux, c'est une  
décision politique.

1135

**M. FARÈS KHOURY :**

Moi, je crois bien que tout le document est un document d'expression politique. C'est  
clair.

1140

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Fecteau.

1145 **Mme LOUISE FECTEAU :**

Encore une fois, un complément d'information à monsieur Harper.

1150 Quand on parle des expériences nord-américaines, il faut voir dans quel angle on peut  
aborder les résultats qu'on y retrouve. C'est certain que sur le strict plan du taux de diversion, ce  
qui est très intéressant, c'est que le chiffre qui apparaît en gros, qui prend toute son importance,  
le taux de détournement dans plusieurs villes américaines, on retrouve un taux de détournement  
très élevé, mais une production de matières résiduelles par habitant qui est absolument  
catastrophique, qui est à 2 000 kilos par ménage, donc une fois et demi ce qu'on a ici. Est-ce que  
1155 c'est nécessairement ce qu'on vise? Peut-être pas.

Toronto, je pourrais le déposer, entre le plan de 2001 de la Ville de Toronto où, en fin de  
compte un peu comme ici, on vise pour 2003 un détournement de 14 %, 14 % des matières  
organiques, 16 % des recyclables et on a toujours 66 % de matières à éliminer. Ça, c'est le plan.  
1160 Et donc, sur un horizon de 2006, on vise à avoir... c'est un plan. Ce n'est pas les résultats qu'ils  
ont obtenus. Quand on va dans les annexes, le résultat qu'on retrouve ici, c'est celui de la

communauté d'Étobicoke, une communauté de 70 000 ménages sur le million que compte la Communauté urbaine de Toronto.

1165 L'autre référence qu'on a souvent, celle d'Halifax. C'est sûr qu'il y a un ensemble de  
choix. On ne peut pas dire que toute chose est égale, par ailleurs dans le contexte d'Halifax,  
1170 parce que la situation se présentait autrement. Mais c'est tout de même le seul exemple qui existe  
en la matière pratiquement au Canada, dans le sens où on a un taux de détournement de 58 %,  
un ensemble de mesures qui ont fait grimper la facture à 180 quelques dollars par unité  
d'occupation. On a choisi des technologies qui sont très dispendieuses et qui ne seraient pas  
nécessairement applicables ici en termes de capacité de payer.

Autrement dit, donc tout ça pour dire qu'effectivement, sans être défaitiste, il faut être  
réaliste. Et puis le phénomène, dans le fond, on le vit depuis peut-être une quinzaine d'années,  
1175 donc, cette préoccupation-là par rapport à nos déchets. Puis c'est peut-être l'angle lui-même,  
c'est-à-dire que la filière des matières résiduelles, en fin de compte, n'est peut-être pas la bonne,  
c'est le consommateur qui doit être interpellé dans l'histoire.

Puis pour répondre à la question de monsieur Charland, oui, il y en a une réponse. Il y a  
1180 un début. Ce n'est pas une réponse comme telle, c'est encore un commentaire. Encore une fois,  
pour les besoins de l'histoire...

**LA PRÉSIDENTE :**

1185 Rapidement, madame Fecteau.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

1190 ... le projet de loi 102 a fait l'objet d'une dizaine d'années de discussion, une dizaine  
d'années. Ça a commencé par des projets de règlement. Moi, j'ai vu passer des versions  
techniques numéro 5, numéro 6. Je pense que ça s'est arrêté là à un moment donné.

Donc, c'est d'une telle complexité, en ce sens qu'il faut déterminer quelle catégorie de  
matières vont y être assujetties et ensuite se retourner de bord et se demander qui concrètement  
1195 va payer. Donc, c'est un à un que les fabricants, les importateurs sont impliqués. C'était  
tellement complexe que la question des règlements a été complètement mise de côté pour en faire  
un projet de loi, donc le projet de loi 102, afin qu'il y ait une fois pour toutes un débat en  
commission parlementaire et qu'on puisse en discuter ouvertement et aussi s'arrêter un moment  
donné sur des orientations. Et ce qui a été déterminé, c'est le fameux 50 %, donc un maximum  
1200 de 50 % moins 10 % qui s'en va à l'administration du système chez Recyc-Québec.

J'ai pris connaissance de tous les mémoires qui ont été déposés en commission  
parlementaire. Il y a eu aussi les mémoires déposés au Conseil des ministres qui ont  
accompagnés le projet de loi en question. Donc, là-dedans, on retrouve les études économiques  
1205 qui sont plus détaillées.

Et honnêtement, donc, à la question \*est-ce qu'il y a un danger de délocalisation...

**LA PRÉSIDENTE :**

1210

Des industries, oui.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

1215

... de production+, définitivement. En ce sens que ce n'est pas l'Europe qui est le secteur géographique de référence. On entend souvent des expériences européennes. En Allemagne, il y aurait 100 % de taux dans le calcul. C'est à peu près le seul. Par contre, nos échanges économiques ici, ils sont d'est-ouest vis-à-vis de l'Ontario et nord-sud vis-à-vis les États-Unis. Aux États-Unis, c'est zéro.

1220

**LA PRÉSIDENTE :**

Zéro quoi?

1225

**Mme LOUISE FECTEAU :**

Zéro montant de taxe sur la fabrication des biens et services. Je ne qualifie pas. Ce sont des faits. Tandis qu'en Ontario, on a, aussi à l'issue de dizaines d'années de discussion, abouti sur une loi qui est en vigueur, contrairement à ici. Donc, les règlements d'application étaient un peu plus accélérés. Et c'est 50 %.

1230

Donc, l'hypothèse d'aller chercher 100 %, honnêtement, ça semble irréaliste. C'est-à-dire qu'on se priverait d'un montant d'à peu près 25 M\$ de possibilité d'air frais dans le système de financement dans le but d'obtenir plus. Mais disons que question de données plus générales, c'était le but du propos.

1235

**LA PRÉSIDENTE :**

Il est 2 h 55. J'ai envie d'ouvrir un peu à la salle, si vous avez des questions à poser à monsieur Khoury, à monsieur Trottier. Puis après ça, on va prendre une pause. Puis là, on va recommencer notre deuxième portion d'après-midi avec les prises de position du panel.

1240

Alors, est-ce qu'il y en a qui veulent s'avancer au micro pour poser des questions dans la foulée de celles qui ont déjà été posées ou de nouvelles questions? Sinon, on va prendre un dix minutes de pause. D'accord? Dix minutes de pause. Puis ensuite, on revient avec vous.

1245

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1250

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Trottier, vous m'avez dit que vous vouliez prendre deux minutes pour une mise au point. On vous écoute et, ensuite, on passe la parole aux panelistes.

1255

**M. JACQUES TROTTIER :**

C'est uniquement un complément d'information que j'aimerais donner. Les estimations de coûts qui sont là, je voudrais juste rappeler que ce sont des estimations de coûts.

1260

Je voudrais juste donner comme exemple, le coût total pour gérer la boîte bleue, les recyclables, nous estimons ça à 82 M\$ pour la CMM seulement, alors que Recyc-Québec nous a dit que c'était probablement trop élevé, étant donné que, eux, ils ont fait des études, et pour l'ensemble du Québec, ça coûterait 50 M\$ net. Et en contrepartie, il y a des villes qui nous ont dit que le 82 M\$ que l'on estime est considérablement plus bas que la réalité.

1265

Donc, une estimation, je vais juste dire ça du point de vue d'ordre de grandeur, c'est une boule de cristal que l'on a. Le futur, on ne le connaît pas, mais on est obligés de prendre une décision sur la meilleure estimation qu'on peut faire. Mais pour contrevenir à ça, ce que le PMGMR propose, c'est que les vrais coûts, ça va être les coûts réels, exactement ceux qui vont être facturés suite à des appels d'offres publics, puis tout ça. Donc, le coût réel dans le futur, on n'aura pas de misère à l'obtenir. Donc, je voulais ajouter ce complément d'information là concernant les estimations.

1270

Et concernant la tarification aussi, il y a eu beaucoup de questions tantôt: \*Est-ce qu'on a pensé.+ Oui, le PMGMR a étudié la tarification, comme le disait monsieur Khoury tantôt, et oui, on constate que ça produit des résultats. Le seul problème de la tarification lorsqu'elle est imposée par une ville, c'est que la perception des gens, c'est que ce n'est pas un tarif, c'est une taxe de plus. C'est une taxe déguisée. Et c'est la perception de taxe qui pose problème ici.

1275

1280

Il y a eu la même discussion voici quelque temps concernant l'eau potable: \*Est-ce qu'on devrait tarifier l'eau potable?+ Les gens sont conscients qu'on paie l'électricité avec un compteur, on paie l'essence avec un compteur, mais quand on essaie de faire payer l'eau potable avec un compteur, ça devient une perception de taxe.

1285

Et payer les vidanges avec un sac quelconque qu'on paierait, on a regardé mathématiquement le résultat de ça, mais la perception publique, c'est que c'est une autre taxe. Et ça, les taxes, les élus ont jugé que le compte de taxes était saturé maintenant. Donc, c'est la raison pour laquelle le PMGMR ne propose pas de hausse de taxe.

1290

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, merci.

1295 Alors, messieurs, lequel d'entre vous veut commencer, nous donner sa réaction aux exposés qui ont été faits sur le PMGMR.

Monsieur Bourque, rappelez-nous que vous êtes d'Intersan.

1300 **M. HUBERT BOURQUE :**

Oui. Je suis vice-président d'Intersan. Je m'occupe du développement de nos sites d'enfouissement au Québec, c'est-à-dire celui de Sainte-Sophie, Saint-Nicéphore et de Magog. Alors, j'aimerais amener des observations que j'ai faites à la lecture de la section sur le financement ainsi que des préoccupations.

1305 Premièrement, comme ça a été dit à quelques reprises, nous avons un plan qui est basé sur des objectifs qui sont imposés. C'est quoi la magie du 65 % ou d'avoir un 50 % ou un 100 %? C'était la base de l'exercice dont la MRC a préparé. Alors, dans le contexte d'un objectif à imposer, bien, le résultat, c'est d'avoir une tarification ou une taxe imposée. On peut regarder tous les mécanismes; éventuellement, c'est le contribuable qui paie. Qu'on appelle ça une tarification à l'industrie, qu'on appelle ça une taxe à l'enfouissement, on peut l'appeler ce qu'on veut; finalement, le contribuable, celui qui va avoir à payer, il paie plus qu'il paie actuellement.

1310 Alors, la question est on va charger plus avec un certain mécanisme de financement, mais on achète quoi avec ça? C'est quoi les bénéfices environnementaux qu'on va aller chercher avec un coût supplémentaire?

1315 Alors, la base de l'étude dit que du côté de bénéfices, bien, c'est vraiment d'atteindre l'objectif 65 %, en tenant compte des avantages de chacune des solutions qu'on peut amener au plan de gestion. Alors, c'est bien évident que...

**LA PRÉSIDENTE :**

1325 Voulez-vous nous donner un exemple de ce que vous venez de dire? C'est important ce que vous venez de dire. Alors, donnez-nous un exemple.

**M. HUBERT BOURQUE :**

1330 Mettons qu'on a des choix. On peut choisir. Mettons, commençons par l'enfouissement. Mettons que l'enfouissement sera assujéti à des normes plus élevées ou qu'on prendrait... mettons on a 100 \$ la tonne à mettre en quelque part. On peut le mettre dans l'enfouissement. Qu'est-ce que ça pourrait nous donner, ça? Au lieu d'avoir deux membranes, on pourrait en avoir quarante? Mais ce serait un gaspillage de ressources. Ce n'est pas logique.

1335

Alors, on prend le 100 \$ la tonne, on met ça au compostage, puis on composte. Tout ce qui est organique, on composte. Alors, on a un entrepôt de, mettons, 3 millions de tonnes de compost par année; alors sur vingt ans, 60 millions de tonnes de compost. On a réussi à atteindre l'objectif. Mais c'est quoi l'avantage pour l'environnement? On peut faire la même chose

1340

pour le recyclage. On va recycler tout ce qu'il y a de recyclage, mais on sait qu'on est limités dans les marchés.

1345

Alors, c'est quoi le point optimal? C'est quoi le *reality check* de tout l'exercice? Et aussi, c'est quoi le rythme d'implantation des mesures? Si on suit l'objectif de 2008, nous avons quatre ans pour implanter à toutes les années un projet de 150 000 à 200 000 tonnes par année, si on considère seulement le résidentiel. Si on considère la totalité des matières résiduelles dans la région, nous avons des projets plus importants à implanter pour arriver aux objectifs dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel.

1350

Et puis même si on étire d'un autre cinq ans, dans neuf ans, nous avons des investissements très importants à faire. Et ce que le mécanisme de financement nous donne, que ça soit une tarification à l'enfouissement, que ça soit sur la collecte, que ça soit fait par des subventions, indirectement, on regarde le financement avant nécessairement de faire la validation des moyens. Alors, indirectement, ça crée une obligation de dépenser. Si on collecte, mettons,

1355

30 \$ la tonne à l'enfouissement, mettons 2 millions de tonnes, nous avons 60 M\$. Mais on fait quoi avec? Alors, ça donne une obligation de dépenser.

1360

C'est le contraire de l'approche que normalement les municipalités suivent. Les municipalités vont dire: \*Nous avons besoin de construire une route.+ Alors, on va regarder c'est quoi les besoins, etc., combien ça coûte. Et après, on décide: \*On met notre argent où?+ Alors, le financement est basé sur des données, les données préliminaires, mais il va falloir que, en quelque part, il y ait un mécanisme pour vérifier, pour valider les bénéfices qu'on va aller chercher par rapport à nos investissements.

1365

Deuxième point, dans la validation, c'est on confie la gestion de ces fonds à qui? Qui va décider? Qui va être le juge des moyens d'investissement? Qui va dire: \*On met plus d'emphase sur la récupération. On met plus d'emphase sur le compostage+? Alors, éventuellement, il va falloir confier à quelqu'un la responsabilité de prendre les meilleures décisions pour la performance environnementale.

1370

Et l'autre chose que le modèle, je n'ai pas été capable de suivre, c'est si on parle, par exemple, on prend l'exemple de la tarification à l'enfouissement, alors on parlait de 20 \$ la tonne plus le 8 \$, qui fait à peu près 28 \$ la tonne. Alors, je pense que le concept est basé sur le fait que l'enfouissement ne coûte pas assez cher par rapport à d'autres moyens.

1375

Alors, qu'est-ce que ça va faire ça? Premièrement, ça va créer des fonds pour pouvoir avancer la récupération, le compostage, etc., qui va faire en sorte que le volume va passer de l'enfouissement à d'autres moyens, qui va vouloir dire qu'il y aura moins de tonnes qui vont s'en

1380 aller à l'enfouissement et moins d'argent pour financer les autres mesures. Et avec moins de volume à l'enfouissement, on va avoir un tarif qui va être plus élevé à la tonne. Alors, nous avons un mécanisme qui est dynamique. Alors, éventuellement, si on favorise d'autres moyens, bien, il y aura moins de fonds qui vont être disponibles pour les financer à travers la taxation, la tarification à l'enfouissement.

1385 Alors, nous avons une situation de dynamique et il va falloir qu'on constate que, premièrement, nous avons, avec les objectifs qui sont imposés, nous avons une taxe, une tarification qui est imposée, et qu'on l'appelle ce qu'on veut, c'est vraiment les coûts qui vont être passés aux contribuables. Alors, je pense que les principes de base sont bons.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais attendez un petit peu, monsieur Bourque. Moi, je ne comprends pas pourquoi vous dites qu'on s'en va vers une taxe. En fait, la proposition de la CMM, c'est d'aller chercher à travers la loi 102 le financement. Alors, quand vous faites référence à une taxe qui va être refilée aux contribuables, vous pensez à quoi?

1395

**M. HUBERT BOURQUE :**

Je l'appelle une taxe parce que finalement, c'est le contribuable qui va payer.

1400

**LA PRÉSIDENTE :**

Au bout de la ligne, de toute façon....

1405 **M. HUBERT BOURQUE :**

De toute façon.

**LA PRÉSIDENTE :**

1410

... même si on utilise la loi 102.

**M. HUBERT BOURQUE :**

1415 Oui, exactement.

Si on parle de la loi 130, bien, écoutez, ça revient à la même chose, parce que la loi 130, elle, va passer la facture aux municipalités. Les municipalités, malgré...

1420 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça que vous voulez dire, d'accord.

**M. HUBERT BOURQUE :**

1425

Malgré que les municipalités peuvent dire: \*Bien, on a plafonné la taxe foncière mais, éventuellement, il y a un coût à payer.+ Alors...

**LA PRÉSIDENTE :**

1430

Qui va être refilee aux contribuables, de toute façon.

**M. HUBERT BOURQUE :**

1435

Exactement, exactement. On peut l'appeler ce qu'on veut, mais finalement c'est le contribuable qui paie. Il n'y a personne d'autre qui peut payer. Alors, c'est vraiment ça le principe de base.

1440

Et la question que je me pose aussi: dans l'objectif magique, où on va aller chercher le point optimal? Est-ce qu'on va consciemment dépasser le point optimal pour simplement dire: \*On atteint l'objectif du gouvernement de 65 %+ ou est-ce qu'on va se dire qu'il y a un point optimal pour chaque technologie? Et est-ce qu'on va consciemment l'évaluer, puis finalement dire: \*Bien, écoutez, on est rendus à la limite de ce que le marché peut supporter dans la récupération, ce que le marché peut supporter dans le compostage, et ça nous donne le maximum de gain environnemental pour l'investissement qu'on a fait+ ou est-ce qu'on dit que: \*Cette validation n'est pas importante. La seule chose qui est importante, c'est l'objectif, point final.+

1445

**LA PRÉSIDENTE :**

1450

Donc, vous, vous seriez favorable à une sorte d'étude coûts-bénéfices de scénarios, qui nous permettrait de voir en fonction de l'objectif environnemental ou, en tout cas, des bénéfices environnementaux qu'on pourrait en retirer, laquelle des combinaisons apparaît la meilleure: bénéfice environnemental, capacité des marchés d'absorber.

1455

**M. HUBERT BOURQUE :**

1460

Je dirais, premièrement, une étude au début; deuxièmement, une validation annuelle pour s'assurer qu'on ne s'écarte pas des buts fondamentaux et puis s'assurer que la gestion des fonds qu'on va aller récupérer sont faits de la façon la plus responsable.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Chateauneuf.

1465

Merci, monsieur Bourque.

**M. GAÉTAN CHATEAUNEUF :**

1470

Je vous dirais que, d'entrée de jeu, les solutions amenées par la CMM me plaisent. Mais je voulais surtout intervenir sur la tarification.

**LA PRÉSIDENTE :**

1475

D'accord.

**M. GAÉTAN CHATEAUNEUF :**

1480

Parce que je ne suis pas très convaincu qu'on va atteindre nos objectifs par la tarification. Et là, j'ai une préoccupation particulièrement, je dirais, les gens à faible revenu: comment les gens vont se comporter dans un système de tarification.

1485

Si, par exemple, j'ai à choisir entre un pain et un sac à vidanges, je vais peut-être mettre mes vidanges autrement, puis je vais peut-être aller cacher mes vidanges à quelque part. Puis là, on va se retrouver avec d'autres types de problèmes de santé publique. Ou je vais cacher mes vidanges dans un coin de la maison puis, à un moment donné, je vais les compacter ou je vais essayer d'autres méthodes.

1490

Donc, j'ai l'impression qu'il y a des limites à utiliser la tarification. À ce moment-ci, moi, je pense qu'il faudrait approfondir beaucoup plus toute la question de la tarification.

1495

Tantôt, on soulevait que dans l'eau, c'est le même phénomène, on parle de plus en plus de mettre des compteurs. Mais quand on regarde dans la finalité, ce n'est pas nécessairement... l'objectif recherché d'économiser l'eau, on ne l'obtient pas avec de la tarification. Puis c'est toujours les gens qui sont les plus défavorisés, qui ont les impacts de ces mesures-là. C'est sûr que si on est fortunés, qu'on reste dans Westmount, bien, le sac à vidanges, qu'on le paie au poids... même, il faudrait que le coût soit assez prohibitif pour dire: \*Je ne mettrai pas mes... je vais recycler, puis je vais agir autrement.+ Je pense que, en tout cas, je ne suis pas sûr qu'on atteindrait nos objectifs à partir de la tarification.

1500

Le fait que, effectivement, ça coûte de l'argent de les ramasser, ça nous coûte... bon. Là, c'est de trouver des meilleures mesures. Et à mon avis, un des éléments que le programme, on ne parle pas beaucoup, c'est, bon, au départ, on doit essayer de réduire à la source. Et c'est probablement là qu'il y a un élément intéressant quand on veut légiférer ou aller chercher un peu plus de la part de ceux qui produisent ces matières qui ne sont pas nécessairement recyclables ou

1505

qui se retrouvent dans nos vidanges. Mais moi, je pense que c'est là qu'il y a tout un travail à faire initialement. Si on le prend au début du cycle et si on réussit à réduire, par exemple, les emballages, tout ça, c'est déjà du matériel de moins qu'on a à recycler. C'est déjà du tri de moins qu'on a à faire.

1510

Moi, je pense qu'il faut le prendre dans l'ensemble, donc commencer au début du cycle et y aller étape par étape, et de voir. Parce que si on n'influence pas là, bien, comme consommateur, je veux bien être le grand responsable du fait qu'on ne recycle pas, mais j'ai bien l'impression... je pense que, à partir du moment où une famille décide de faire de la sélection dans ses vidanges, je pense que ce chemin-là, à partir du moment où ils l'ont pris, ils continuent de le prendre, ils n'arrêtent pas le lendemain, sauf qu'il faut mettre aussi des mesures facilitantes.

1515

Je pense que c'est à Montréal où il faut que tu tries chacune... moi, je ne demeure pas à Montréal. Même si je milite beaucoup à Montréal, je demeure à l'extérieur. Je suis dans Legardeur, Repentigny, où là, bon, c'est en vrac. Bien, ça facilite la chose. Donc, je n'ai pas à trier, mettre mes bouteilles d'un bord, mon journal de l'autre. Je mets tout dans le bac, puis je vais porter mon bac au chemin.

1520

Je trouve, par contre, qu'il devrait y avoir plus de... parce que là, j'ai plus de vidanges dans mon bac de récupération que j'en ai dans mon sac vert. Puis j'ai vu à Montréal, je ne sais pas si c'est encore... en tout cas, il y a des gens qui me faisaient le commentaire qu'à Montréal, ils ramassent deux fois les vidanges, puis une fois le recyclage. Puis ça devrait être le contraire; ils devraient passer plus souvent le recyclage que les vidanges. Donc, il faut se mettre des mesures facilitantes.

1525

1530

Est-ce qu'on va atteindre les objectifs? Moi, je pense qu'il faut y aller, il faut faciliter, faire de la sensibilisation près des gens, expliquer. Parce que bon, je regarde, par exemple, le compostage, ce n'est pas encore une pratique très répandue. Le jour où elle sera répandue... parce que le jour où on va commencer à le faire, on va continuer de le faire, à moins qu'on arrête de nous donner les dispositions pour le faire. Mais à partir du moment où on va avoir mis les mesures facilitantes, moi, je pense que les gens vont continuer à le faire. Ils vont le faire, ils vont embarquer, puis ils vont continuer.

1535

Je pense que la meilleure façon d'influencer, c'est d'impliquer la pratique dans la philosophie des gens. Une fois qu'elle est impliquée, c'est pas mal plus fort que les mesures coercitives. Et moi, je pense que ça va aller toujours en s'améliorant.

1540

#### **LA PRÉSIDENTE :**

1545

Vous, monsieur Chateaufort, face à l'énoncé de monsieur Bourque concernant le fait que de toute manière le consommateur va toujours finir par payer, est-ce que vous trouvez que c'est plus acceptable d'introduire finalement le coût du recyclage dans le prix du produit?

1550 C'est un peu ce que vous semblez dire jusqu'à un certain point, dans la mesure où vous dites: \*On essaie de réduire à la source, mais on peut aller récupérer des sous à travers la loi 102.+ Est-ce que ça, c'est plus acceptable?

1555 Est-ce que vous êtes d'accord pour dire avec les hommes politiques et les femmes politiques de la CMM: \*Le champ de la taxe foncière, on ne peut plus l'augmenter+? Ou comment est-ce que vous réagissez, finalement, par rapport au fait qu'en bout de piste, de toute manière, le citoyen va payer, le consommateur va payer? Alors, quel est le chemin le plus acceptable?

1560 **M. GAÉTAN CHATEAUNEUF :**

Bon, effectivement, je peux partager l'opinion à l'effet qu'à quelque part, c'est nous qui allons payer. C'est nous qui payons les taxes.

1565 Mais l'avantage peut-être, si on intervient auprès de l'entreprise, c'est qu'ils vont peut-être utiliser d'autres produits. Je vous donne un exemple. Il n'y a pas si longtemps j'ai acheté un jeu électronique, puis j'ai acheté une mémoire, qui était à peu près 1 pouce par 1 pouce, mais l'emballage était à peu près 1 pied par 1 pied. Est-ce qu'on avait besoin d'un si gros emballage pour me montrer la petite mémoire que je devais mettre dans le jeu électronique des enfants?  
1570 Mais il me semble que là, il y a peut-être des comportements qui vont changer.

**LA PRÉSIDENTE :**

Chez les entreprises.

1575

**M. GAÉTAN CHATEAUNEUF :**

Chez les entreprises qui en produisent.

1580 Je dirais, un des éléments aussi qui manque dans le programme de gestion des matières résiduelles, les ICI ne sont pas là, puis ils sont de grands producteurs de vidanges. Puis ils ne sont à peu près pas gérés actuellement. Peu d'entreprises se préoccupent du recyclage.

1585 D'ailleurs, nous, à la CSN, on a établi de la formation auprès de nos membres pour inciter nos entreprises à s'en préoccuper. Mais s'ils n'ont pas d'incitatif à le faire ou si c'est encore moins cher de les enfouir que de faire autre chose, je pense qu'on donne des coups d'épée dans l'eau, ils n'ont pas le goût de dépenser de l'argent pour faire du recyclage. Ils n'en font pas. Donc, moi, je pense qu'il y a un champ d'intervention là important qui est dévié actuellement.

1590 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Guindon, alors rappelez-nous que vous êtes...

1595 **M. CHARLES GUINDON :**

1600 Moi, je suis au Chantier d'économie sociale. On travaille avec une soixantaine, 70 entreprises d'économie sociale un peu partout au Québec qui sont dans la récupération. Il y en a beaucoup, que ce soit dans les textiles, dans les RDD, dans maintenant les CDR, c'est ça, CRD. Ça commence à être compliqué, quand on travaille avec les Conseils régionaux de développement, de se faire dire qu'ils sont des matériaux de construction en plus.

1605 Moi, je trouve que jusqu'à maintenant, ce qu'on a, c'est un bel énoncé du portrait actuel de la situation, mais il y a très peu... une fois qu'on a constaté, on le sait depuis longtemps que les chiffres ne sont pas nécessairement si bons que ça; que la première étude de Montréal, ils ont ouvert un container, puis ils ont compté les matières; bon, que l'étude de Chamard, c'est aussi un échantillonnage, puis tout, bon. Une fois qu'on s'est dit ça, là, je ne suis pas sûr que c'est bien, bien différent partout en Amérique du Nord.

1610 Puis on peut bien s'émouvoir de ça, mais bon, c'est ça, c'est comme ça. C'est plutôt le constater et de dire que: \*Peut-être dans les recommandations, il va falloir que dans les mécanismes d'opérationnalisation, on trouve des moyens de compter à un moment donné.+ Mais c'est tout, une fois qu'on s'est dit ça.

1615 Alors, je trouve qu'actuellement, on a une question à se poser: est-ce que c'est des déchets ou si c'est des matières premières? Parce que là, on dit aussi que ces matières-là pour une grande partie peuvent être récupérées. Alors, est-ce qu'on s'organise pour les récupérer, puis donc les mettre dans le circuit de mise en marché et de mise en valeur pour effectivement créer six fois plus de jobs qu'on en crée dans les sites d'enfouissement? Est-ce qu'on est prêts à faire ce virage-là?

1620 Puis moi, le problème que je trouve en ce moment, c'est, même si ça fonctionne dans les matières où on l'a fait, c'est-à-dire, mettons les pneus actuellement, ce que Recyc-Québec nous dit, la peur, c'est que les entreprises importent des pneus d'ailleurs du Québec. Donc, ce n'est plus un problème d'avoir trop de déchets, c'est qu'on l'a introduit comme matière première dans un circuit de production. Puis la peinture, on va pouvoir le mesurer. Les municipalités se sont faites un peu avoir sur la collecte dans toute la question de la peinture. Ça, on le sait. Les huiles s'en viennent. Actuellement, ça se discute sur les matelas. Est-ce qu'on va travailler l'opérationnalisation de la récupération des matières?

1630 Actuellement, les ICI semblent avoir de meilleures statistiques. On ne sait pas. Est-ce que c'est vrai? En tout cas, bon, bien, mettons s'ils semblent avoir de meilleures statistiques, c'est peut-être parce que, entre autres, ils ont des matières plus uniformes, puis c'est plus facile.

1635 Eux autres, ils n'ont pas le *cap* de plastique sur le carton, ils les ont séparés. Puis quand ils les mettent ensemble, c'est plutôt les municipalités qui s'en occupent.

1640 Donc, je trouve que ce qui manque, c'est une volonté d'opérationnaliser, de regarder le flux des matières et d'opérationnaliser de la collecte, de la production jusqu'à récupération, comment on va récupérer ces matières-là. Et oh! ça a l'air à fonctionner. Et oh! ça ne coûte pas si cher que ça.

1645 C'est sûr que ça finit toujours - puis là, je suis d'accord - c'est toujours le consommateur qui finit par payer. Puis la seule façon minimalement d'avoir une politique minimalement redistributrice, c'est que ça soit la collectivité. Est-ce que c'est la CMM? Est-ce que c'est le gouvernement? Enfin, mais que ça soit collectif. Ce n'est pas le privé qui va redistribuer la richesse au Québec. On s'entend là-dessus, bon. Donc, c'est important de travailler sur justement l'opérationnalisation des matières.

1650 Actuellement, il y a des filières à Recyc-Québec, il y en a dans les véhicules routiers, la consignation, les résidus de construction, les appareils de technologie, d'information, les matières compostables, les meubles rembourrés, les plastiques, le verre, le textile. Puis à part de ça, là, il y aurait... ça, c'est un autre élément. C'est pour ça que je posais la question sur les déchets, puis comment ça coûte, puis comment on réduit.

1655 Moi, là, je prends l'expérience très empirique d'un petit monde, d'un échantillon de huit personnes dans une même maison, dont des jeunes ados, puis des gros consommateurs, puis des gros mangeurs, puis ça passe trois fois devant ma porte, sauf que ça passe deux fois en déchets et une fois en collecte. Est-ce qu'il y a moyen de prendre ces deux budgets-là et de regarder comment on pourrait faire mieux?

1660 Parce que c'est à la porte en plus qu'on paie. J'en mettrais deux fois plus que ça coûterait relativement, en tout cas, bien moins cher que d'ajouter une collecte là. Et je ne suis pas sûr qu'on a assez travaillé cette affaire-là. C'est quand même actuellement 130 M\$, 140 M\$, 110 \$ plus 20 M\$, c'est ça, quelque chose comme ça. Et je trouve qu'on n'a pas assez mis -- on constate des choses, puis on n'a pas assez mis d'opérateurs dans l'analyse de ce qui se passe. Et moi, je pense que ça, c'est un élément.

1670 Les citoyens ont le dos large. Je trouve qu'actuellement, c'est un peu *plate* récupérer, recycler. C'est-à-dire, moi, j'ai quatre petits bacs. J'ai été obligé d'en ramasser d'autres parce qu'ils m'en donnent un ou deux. J'en ai quatre. Puis je sais que je pourrais en faire plus. Puis je pourrais, moi, me contenter, puis on est huit, je pourrais me contenter d'une poubelle par deux semaines. Empiriquement, je regarde ça. J'emplis mes bacs, mais mes bacs des fois ça ne marche pas, puis t'en mets à côté. Puis des fois, s'ils sont à côté, ils ne les prendront pas, puis en tout cas. Donc, je trouve qu'il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là pour jouer dans cette affaire-là.

1675

1680 Sur la question des entreprises de collecte, moi, il y a comme un message. Parce que je reviens à la question des déchets ou des matières premières. On a le choix: est-ce qu'on bâtit une industrie avec des matières premières ou bien on reste sur le constat des déchets, puis c'est bien épouvantable.

1685 Et moi, c'est ça que je trouve, actuellement, il y a des gens qui nous font des beaux portraits des constats, mais il n'y a pas d'opérateurs en train de dire: \*Bon, bien, là, demain matin, là, on récupère.+ Donc, on va le regarder par matière. On va regarder les flux. Et même si on ne connaît pas le tonnage pour l'instant, on le sait, là, on en ramasse des sacs, puis après ça il y a le site d'enfouissement.

1690 Un des problèmes, je pense, de la CMM, un de ses gros handicaps, puis peut-être elle trouve que ce n'en est pas un nécessairement, c'est que les déchets ne sont pas régionalisés. Ça fait qu'elle n'a pas de contrôle sur le site d'enfouissement. Puis à la limite, elle s'en fout un peu, c'est-à-dire que justement elle a voulu aller à l'extérieur. Mais si elle avait le contrôle puis elle pouvait dire: \*O.K., moi, je collecte là mes déchets, puis j'empêche au site d'enfouissement telle affaire, puis devant mon site d'enfouissement, j'installe un lieu où on trie aussi+ pour que je jette moins. Je trouve que ça manque de notion d'opérationnaliser les choses.

1695 **LA PRÉSIDENTE :**

1700 Alors, attention là. Donc, ça veut dire que, d'après vous, si on prenait le scénario 2 mis de l'avant par la CMM au niveau des stratégies d'élimination, donc les cinq sites sur le territoire de la CMM, on pourrait optimiser les coûts comme ça.

**M. CHARLES GUINDON :**

1705 Bien, ce que je dis, c'est que c'est un élément. Quand on dit: \*éléments pour motiver+, c'en est un. Si tu vois des effets sur ton territoire, puis que ce n'est pas les évaluations des voisins de Joliette qui baissent, bien, c'en est une incitation. Si tu les repousses, bien, évidemment tu as moins d'incitation.

1710 Mais je ne dis pas qu'un règle l'autre. Je dis juste dans une partie des stratégies, ça fait partie de la *game*. On veut responsabiliser les usagers, mais collectivement on les envoie ailleurs. Alors, pour moi, il y a un petit problème de ce côté-là. Je ne dis pas que c'est le tout, mais c'est un problème.

1715 Mais moi, l'intervention, c'est surtout pour dire qu'il y a des stratégies par matière et il faut que le message soit clair. J'entendais les gens de l'industrie dire: \*Oui, mais notre compétitivité avec l'extérieur...+ À date, ce que j'ai vu comme, par exemple, dans la peinture et actuellement dans le matelas, la question c'est seulement: \*Au Québec, là, est-ce que ça va être réglementé+, qui fait que n'importe qui qui vend des matelas va l'avoir à le payer, ça. Donc, il va y avoir un avantage.

1720

1725

Quand même, il y a le minimum de régionalisation dans le marché là. C'est-à-dire, quand des gens importent des matelas, par exemple, bien, si un, parce qu'il n'a pas embarqué dans cette stratégie-là, bien, lui, il charge 3 \$ de moins du matelas, puis l'autre charge 3 \$ de plus, on a un problème. Mais si le gouvernement dit: \*On y va là+, bien, à ce moment-là, tout le monde est sur le même pied au Québec. Bon.

1730

Ça, je trouve que c'est un problème. Il faut l'amener cet élément-là. Puis si on a des bonnes méthodes après ça d'évaluation du tonnage et tout ça, bien, on s'obstinera moins sur les chiffres puis on regardera plus les résultats. Mais au moins, on aura des stratégies selon les matières les plus facilement gérables.

1735

Est-ce qu'on s'est posé la question si nos tonnes de compost qu'on ferait ne seraient pas exportables, par exemple? Est-ce que cette matière-là, cette nouvelle production, est-ce que ça ne serait pas... est-ce qu'on a fait des études de marché, ces choses-là?

1740

Quand je regarde dans les textiles pour des petites études empiriques qui ont été faites, bien, il n'y avait pas assez, par exemple, de coton pour approvisionner UAP NAPA sur une base régulière à l'année, même si tu récupérais le textile. Alors, d'une part, on dit: \*On en a trop+, puis d'autre part, on dit: \*Oups! peut-être qu'on n'en a pas tout à fait assez.+

1745

Ça fait que ça dépend de quel angle on travaille. Puis moi, je trouve qu'on travaille plus sur le constat, le fait qu'on ne peut pas, puis tout ça, plutôt que de dire: \*Envoye, on y va, mais on récupère.+

1750

Les dernières choses que je dirais, un des enjeux pour les entreprises d'économie sociale, c'est la question: ces matières-là, il y a un enjeu de propriété de ces matières-là. Quand elles sont dans le sac, elles finissent par appartenir au contracteur. Et donc, si on trouve des solutions... quand on regarde la question des textiles et des encombrants, ce sont, en tout cas d'après nous autres, ce qu'on appelle des matières de solidarité. C'est-à-dire que ces matières-là se retrouvent sur des comptoirs à 0.50<sup>4</sup>. La journée que les contrats partent et puis qu'il faut les racheter puis donner un reçu de fin d'impôt à telle compagnie qui aura eu le contrat du textile, on va avoir des maudits problèmes sur la...

1755

Et donc, c'est fondamental d'intégrer ces entreprises-là dans les matières où elles sont pour permettre de continuer cette redistribution sociale là. Le plan de gestion ne nie pas là, il y a quelques phrases à un moment donné où il fait état de ça. Mais ce qu'on dit, comme par exemple dans les enjeux de la filière des textiles actuellement autour de la table, bien, les entreprises sont là d'économie sociale, avec les détaillants, puis les fabricants, puis tout ça. Puis l'idée, c'est on n'importera pas de pauvres au Québec, ce n'est pas tout le textile qui va aller aux pauvres. Mais il reste que ça fait partie de la *game*, ça fait partie du travail.

1760

Pour l'instant, ça va être ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1765

Merci bien.

Monsieur Bigras.

1770

**M. PASCAL BIGRAS :**

Alors, j'aimerais présenter une approche qui marche actuellement au niveau économique, qui n'est pas une panacée, mais qui démontre que quand on est créatif et qu'on se donne des moyens, on peut non seulement amener les citoyens à bouger mais les élus aussi à bouger.

1775

À la MRC Roussillon, les contrats sont régionalisés. Alors, c'est monsieur Richard Ranger, qui est venu la semaine passée, qui gère les contrats de collecte sélective, les contrats aussi d'élimination. Il y a un coût à la tonne pour les matières résiduelles, qui est de 70 \$ la tonne. Il y a 50 000 unités d'occupation et on a un taux de génération de matières résiduelles par unité d'occupation qui a été fixé à 1.15 tonne. Alors, ils se sont monté un système. Je vous présente le petit système qui marche.

1780

Alors, ils ont dit: \*1.15 tonne, c'est la limite, c'est le plafond que les municipalités peuvent, au fond, doivent essayer de ne pas dépasser.+ Quand on calcule ça, ça fait 50 000 unités d'occupation fois... non, plutôt 50 000 fois 1.15 tonne, ça fait 57 500 tonnes métriques, c'est théorique; à 70 \$ la tonne, ça fait 4 025 000 \$ de budget pour ramasser les vidanges. Je ne parle pas de collecte sélective.

1785

Le taux réel qu'ils ont obtenu depuis trois ans et qu'ils ont maintenu, et c'est ça l'intérêt de ma présentation, il est à 1.78 tonne par unité d'occupation en moyenne. Donc, le coût réel est à 3 773 000 \$. Donc, il y a un 252 000 \$ de surplus par année. Et ça, c'est monsieur Ranger qui gère ce surplus-là.

1790

Et ce qu'ils se sont donné comme méthode incitative, c'est que les villes qui dépassent le 1.15 tonne doivent payer le supplément, devaient envoyer de l'argent à la MRC. Et les villes qui sont en dessous du 1.15 tonne, elles reçoivent un chèque. Alors, c'est une méthode toute simple qui permet depuis trois ans de stabiliser le taux.

1795

Tantôt, on parlait de 9 %, de 1.8 %. On ne le sait pas le taux d'augmentation. Mais dans la MRC Roussillon, ils le savent parce qu'ils le mesurent et ils payent leur entrepreneur à la tonne. Et ils ont un inspecteur pour suivre les camions, pour pas que l'entrepreneur ramasse des vidanges dans les autres villes, et ils donnent des amendes à coup de 2 000 \$. Ça fait que je peux vous dire que les tonnages sont assez précis.

1800

Donc, on a, avec un petit système maison, mis en place le principe de la ville pollueuse-payeuse. Et ça fonctionne.

1805

1810 C'est sûr qu'on est dans une approche qui est volontaire, c'est-à-dire qu'on n'est pas... je ne connais pas les taux. Si on faisait les calculs au niveau de la gestion des matières résiduelles qui est visée, on serait peut-être à quoi, .5 tonne par unité d'occupation qui serait visé en 2008. Mais ils ont quand même réussi sur une base volontaire à réduire la croissance, à maintenir le taux. Alors, pour faire ça, ils ont investi dans des petits projets, des affaires assez simples.

1815 On sait, au Québec, les élus, depuis quinze ans, ils essaient de réduire la facture. Ça fait qu'ils n'investissent pas nécessairement dans des grosses infrastructures ni des gros services lorsqu'ils ne sont pas obligés. Ça, c'est la réalité. Alors, ils ont investi dans le compostage domestique, dans l'herbicyclage. Ils ont fait des animations scolaires. Ils ont travaillé beaucoup au niveau de la communication de l'économie de ce système-là auprès de la population.

1820 Et, par exemple, au niveau de l'herbicyclage, je peux vous faire un peu une petite présentation sur l'herbicyclage, madame la présidente?

**LA PRÉSIDENTE :**

1825 Oui.

**M. PASCAL BIGRAS :**

1830 Alors, on sait que le gazon correspond à environ 60 % des résidus verts. Donc, les résidus verts, c'est à peu près 22 %; le gazon, c'est à peu près 13 % des matières résiduelles. Actuellement, on sait qu'entre 50 % et 75 % des gens ramassent leur gazon selon les situations, les villes, les équipements. Ils le ramassent, ils le mettent dans des sacs, puis ils le mettent sur le bord du chemin. Donc, il y a un 25 % à 50 % des gens qui font les choses comme il faut, c'est-à-dire qui font de l'herbicyclage.

1835 Alors, l'herbicyclage, monsieur Ranger a dû vous le présenter, c'est très simple. Alors, herbicycler, la définition, c'est l'action de laisser sur place le gazon coupé et de relaxer. Alors, là, on a un gain de qualité de vie incroyable. Ça, c'est important de le mentionner. L'herbicyclage, c'est aussi une approche horticole et environnementale, et ça déborde le volet \*gestion des matières résiduelles+ parce qu'on parle des pelouses en général.

1840 Je ne sais pas si vous avez entendu parler les gens qui font des PGMR, mais il y a un code de gestion des pesticides qui est passé l'an passé, cette année c'est-à-dire, et qui va interdire l'utilisation de pesticides sur les pelouses dans deux ans.

1845 Alors, on explique, quand on fait de la communication sur l'herbicyclage, que la pelouse, ce n'est pas un tapis; que la pelouse, c'est un écosystème; que dans la pelouse, il peut y avoir de la biodiversité; que les plantes qu'on retrouve dans la pelouse, c'est à cause du sol et, que le sol, c'est sur lui qu'il faut travailler ou sur notre perception de ce qui est beau et de ce qui est désirable.

1850

1855 Quand on fait de la sensibilisation, de l'éducation, on recommande, entre autres évidemment, de laisser les rognures sur place, mais aussi - puis là c'est intéressant, c'est là que c'est une approche environnementale - de ne pas arroser en période de sécheresse, de couper plus haut, d'améliorer le sol, d'acheter du compost, acheter du compost et le mettre sur la pelouse. Il y a un marché incroyable d'utilisation du compost au Québec sur les pelouses des citoyens.

1860 Évidemment, les feuilles. On recommande aux gens de déchiqueter les feuilles, passer la tondeuse dans les feuilles, puis laisser ça sur place au lieu de mettre ça dans des sacs. On recommande aux gens d'utiliser les feuilles comme paillis dans les plates-bandes. C'est toutes des affaires bien simple, mais il faut se les dire, puis il faut que ce soit consigné, je pense. Et évidemment, on recommande aux gens, pour que l'herbicyclage se fasse le plus rapidement possible, que les rognures se décomposent le plus rapidement possible, de ne pas mettre de pesticides comme le prévoit le code de gestion.

1870 Alors, j'aimerais laisser à la commission un document déposé officiellement, un document qui présente un Guide d'implantation de l'herbicyclage pour une MRC, une municipalité ou même une CMM. Alors, je vous remets ça. Là-dedans, on a les outils, les moyens, les façons de faire, les étapes d'implantation, tout ce qui finalement favorise l'atteinte de résultats. Les résultats, je vais vous en parler.

1875 Ça fait deux ans que la MRC Roussillon, deux étés que la MRC a investi environ 1,50 \$ par unité d'occupation sur deux ans, donc 0.754 par unité d'occupation. Et on a fait des petites compilations, un sondage porte-à-porte, puis on a fait des validations dans les déchets des gens. C'est assez facile de voir si tu mets du gazon ou si tu n'en mets pas dans tes déchets. C'est très, très difficile à camoufler du gazon. Alors, 33 % des gens ont indiqué, puis on a pu le valider, qu'ils avaient changé leur pratique puis qu'ils sont maintenant des herbicyclers. Alors, 33 % de 13 % de déchets, c'est 4.3 % du total des déchets, 4.3 % du total des déchets qui nous a coûté 21 \$ la tonne. C'est moins cher que l'enfouissement. C'est moins cher que la collecte. C'est moins cher évidemment que toutes les autres techniques.

1885 Si on fait un petit calcul pour la CMM, en 2004, il y a 1.43 million d'occupation. À ce coût-là, si on mettait .754 par unité d'occupation, ça coûterait 1 M\$ pour la CMM pour diminuer 4 % de 1.28 million de tonnes, donc 51 000 tonnes par année. Alors, je pense que ce serait un bon investissement. Vous l'avez mentionné dans vos documents et je vous en félicite, je pense qu'il faut le souligner. Par contre, 33 %, ce n'est pas assez. Il faut aller plus loin que ça. Et, à notre avis, la réglementation devra suivre.

1890 On a fait une approche qui a été très intensive en éducation, en sensibilisation, en approche globale, en distribution de documents et l'éducation, la sensibilisation nous a amenés à 33 %. Je suis sûr qu'on pourrait se rendre à 50 %, 55 % si on continuait à enfoncer le clou et à faire une campagne nationale, mais on n'atteindrait pas le 15 % qui est prévu de réduction à la source au niveau des matières organiques via seulement l'éducation et la sensibilisation.

Dans une des annexes du document Dessau-Soprin, page 8-28, page 8, section 8, on parle, à la section 8.3.8.1.3. \*règlement interdisant la collecte du gazon+, au deuxième paragraphe:

1900           *\*Un règlement serait élaboré par la CMM en 2004, mais n'entrerait en vigueur qu'à compter de 2009, après vérification des rendements de valorisation obtenus en 2008 et si les taux de valorisation anticipés ne sont pas atteints pour cette année.\**

1905           Alors, pour les notes, on parle dans le paragraphe précédant d'herbicyclage et de ne pas récolter le gazon coupé.

1910           Alors, moi, ce que je recommande à la CMM, c'est de revoir cette approche-là tout de suite. Et rapidement, après une année ou peut-être deux de sensibilisation intensive, d'implanter de façon obligatoire l'herbicyclage en accompagnant la population dans cette démarche-là.

1915           Ensuite, je voulais vous parler aussi de la discussion qu'on a eue tantôt. Mes interventions n'étaient pas à l'effet que la CMM est dans la mauvaise direction, c'était plutôt pour souligner le fait qu'il manque peut-être d'éléments pour favoriser l'atteinte des objectifs de 60 %. Il y a eu toute une démarche publique et politique qui a dit que le Québec -- il y a eu 500 mémoires qui ont été déposés dans les années 95, 96, 97, qui disaient que le Québec est prêt à atteindre ces objectifs-là. La société québécoise est prête à payer pour ça et à réaliser ces objectifs sociaux là.

1920           Alors, moi, ce que je vous recommande, parce que je crois que la collecte 3 voies, c'est une très bonne solution, l'herbicyclage, la réduction à la source, c'est de très bonnes solutions, c'est d'ajouter d'autres éléments qui vont faire que comme dans d'autres endroits en Amérique du Nord, on a atteint les résultats.

1925           Alors, je vais les nommer, au fond. Obligation. Moi, je pense que ça prend l'obligation de participer à la collecte sélective, à la collecte à 3 voies, à la collecte des matières organiques. Ça prend le bannissement de certaines matières dans les sites d'enfouissement, au moins les matières les plus faciles à valoriser. Et ça prend aussi, je dirais et/ou, si on avait les deux premiers, déjà ce serait pas pire, mais fort probablement que ça prend aussi la tarification à l'acte.

1930           Alors, si on va voir à la page 133 du beau document, on peut regarder dans le document, au premier paragraphe de la page 133, on parle dans cette section-là qu'il y a plusieurs expériences municipales canadiennes et américaines qui ont réussi à atteindre des objectifs élevés et on mentionne:

1935           *\*Elles se sont dotées d'objectifs de réduction de l'élimination et ont mis en place ou se sont vu imposer un cadre réglementaire efficace pour les atteindre: bannissement de certaines matières de l'enfouissement, tarification des ordures pour encourager la réduction à la source et la valorisation plutôt que l'élimination.\**

1940            Alors, je crois que si on prend le temps, à la page 135, 136, 137 et 138, de comparer les endroits où il y a eu des résultats importants en termes de détournement -- par exemple, page 135, Ville de Guelph, Ontario, 39 %. On lit le contexte de gestion, les incitatifs: obligation des citoyens de participer à la collecte sélective. Bon, ce n'est pas le meilleur. Allons voir Halifax, page 136, 58 % de taux de détournement, et dans les incitatifs dans le contexte de gestion:

1945            bannissement de l'enfouissement, obligation des citoyens de participer. Et on peut continuer comme ça. Vancouver, même chose, tarification. Chicago, 44 %: bannissement de l'enfouissement des résidus verts. Portland, 58 %, système de tarification des déchets ultimes. Seattle, interdiction, 37 %. San Francisco, tarification au volume des déchets ultimes.

1950            Alors, on a là une petite faible démonstration que là où il y a des résultats intéressants, des 50 %, des 60 %, des 58 %, il y avait un cadre qui favorisait la décision par le citoyen. Que dire de plus?

1955            J'aimerais ça aussi qu'on aille voir à la page 102 du document. Il y a eu une réflexion qui a été faite par la CMM, définitivement. Monsieur Khoury l'a mentionné. La CMM a eu les informations sur la tarification à l'acte. La CMM a été informé que les résultats ne seraient pas obtenus avec la méthode Harry Potter qui ont été présentés ici. Et la CMM a dit très clairement à la page 102, avant-dernier paragraphe de la première section:

1960            *\*Cela dit, si plusieurs experts considèrent que la tarification est le mode de financement le plus susceptible d'inciter l'utilisateur à réduire la quantité de déchets ultimes qu'il génère, la CMM a d'importantes réserves sur le recours à ce mode de financement en raison de ces effets régressifs.\**

1965            Alors, on peut se poser la question: est-ce qu'ils ont lu certaines études pour mentionner qu'il y a des effets régressifs?

1970            Moi, j'ai ici un document que j'aimerais déposer à la commission, qui est issu de Collecte sélective Québec. Alors, c'est le Cyclus d'avril 99, qui présente les résultats d'une étude qui s'intitule *La tarification des déchets, un moyen à envisager pour l'atteinte des objectifs fixés*. Alors, on parlait des objectifs du plan d'action, PMGMR de 1998-2008.

1975            À la page 6 du Cyclus, on mentionne *\*réaction du public.\** Alors, trois éléments que j'aimerais apporter à la commission, deuxième paragraphe dans la section *\*réaction du public\**, on mentionne que seulement... d'abord, au niveau de la question des déchets sauvages, on mentionne:

1980            *\*Seulement 29 % des villes étudiées ont connu ce problème, le problème de déchets sauvages, et dans presque tous les cas la situation est revenue à la normale après trois mois.\**

Tous les documents qu'on lit aussi de Dessau-Soprin, on mentionne très clairement que ce n'est pas un problème, les déchets sauvages, que c'est réglable et qu'il s'agit seulement de le gérer dans les premiers mois et qu'on résout à peu près tous les problèmes.

1985 L'autre paragraphe qui mentionne que l'équité sociale est aussi au coeur des  
préoccupations des municipalités et du public par rapport à la question de l'instauration de tarifs, la  
tarification à l'acte, pour la gestion de matières résiduelles. Ce qu'on mentionne par rapport à ça,  
c'est que quelques municipalités ont instauré des tarifs différents pour les personnes âgées qui  
1990 jettent moins ou les familles nombreuses et les personnes à faible revenu. Est-ce qu'on peut aller  
voir ça? La CMM peut-elle aller vérifier ces études-là, aller vérifier ces cas-là et voir comment ils  
ont réglé la question de l'équité sociale?

Ensuite, une dernière objection qui dans le texte est dite comme ça:

1995 *\*Une dernière objection moins importante concerne la responsabilité individuelle versus la  
responsabilité sociale.\**

2000 Alors, on mentionne que, ce que monsieur Trottier mentionnait tantôt, que les citoyens,  
où on entend dans le monde municipal qu'on a peur que les citoyens ne comprennent pas que  
c'est une baisse de taxe, finalement, ou que c'est une taxe de remplacement, la tarification à  
l'acte.

2005 Alors, ce qui est mentionné dans l'étude, c'est qu'il s'agit tout simplement, l'année  
précédant la tarification, que le compte de taxe soit très clairement identifié. Que dans le compte  
de taxe on identifie très clairement le coût au niveau de la taxe foncière de la gestion des matières  
résiduelles et qu'on explique que l'année qui s'en vient, ce coût-là va être mis à zéro ou à 10 % ou  
15 %, selon le mode de tarification qu'on mettra en place. Et lorsqu'on l'implante, on ressort le  
compte de taxe et on ressort les coûts reliés à la tarification. Alors, c'est une façon très simple  
d'expliquer à la population que ça se fait.

2010 De plus, pour ceux qui sont intéressés aux coûts, je pense que les élus le sont, on  
mentionne aussi dans l'étude que la tarification peut même dans certains cas amener des  
réductions de coûts. Alors, ça, ça m'a surpris et intéressé. Ce que ça dit, c'est que:

2015 *\*Tout en incitant une plus grande utilisation des programmes de collecte sélective, la  
tarification à l'unité induit fortement la réduction à la source, ce qui permet globalement une  
réduction significative des coûts d'enfouissement des matières résiduelles.\**

2020 Alors, évidemment, ce n'est pas les coûts globaux, mais c'est quand même des coûts  
importants.

Alors, j'aimerais ça tout simplement déposer ce document-là. Et il y a aussi d'autres  
études, je ne sais pas si elles ont été nommées dans les références de Dessau-Soprin.

2025 Il y a eu une étude faite par le Comité intergouvernemental de recherche urbaine et  
régionale, qui parle de la tarification à l'acte et qui recense des études de cas, et qui explique  
comment l'implanter, et qui dit qu'on est capable de faire ça même au Québec. Non, je pense

qu'ils ne disent pas ça, mais je pense que nous, on sait qu'on est capables au Québec. Alors, j'aimerais le déposer aussi à la commission.

2030

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci.

2035

**M. PASCAL BIGRAS :**

Alors, ça fait le tour pour l'instant.

**LA PRÉSIDENTE :**

2040

Merci. Peut-être j'aimerais vous relancer une question, monsieur Trottier, monsieur Khoury. Est-ce que, de votre côté, vous avez fait quelque scénario de combinaison de mesures qui pourrait vous apparaître optimales à la fois en termes d'atteinte des objectifs et à la fois en termes de coûts, de réduction des coûts.

2045

**M. JACQUES TROTTIER :**

Je pourrais répondre de deux façons. Concernant la partie, je dirais, physique: est-ce que plusieurs bacs, plusieurs petits bacs, des sacs, des gros sacs, des moyens sacs, des fréquences de collecte? Ce que l'on a constaté, c'est que dans la CMM actuellement, il y en a de toutes les sortes au sein des 63 municipalités et des 27 arrondissements et tout ce monde-là, et ce que l'on a constaté, c'est qu'il y a des méthodes différentes qui existent, mais les gens qui les mettent en application actuellement nous disent que ça fonctionne.

2050

2055

Alors, *one size fits all*, le message qu'on a reçu, c'est qu'on ne pouvait pas appliquer ça. Il y a des endroits comme, par exemple, à Verdun ou dans le Plateau Mont-Royal, ils fonctionnent avec des sacs et, l'important, c'est qu'on ne change pas ça. Si on parle d'introduire des bacs de quelque forme que ce soit dans ces localités-là, on fait face à une résistance de la part de ceux qui sont là.

2060

Et par contre, il y a d'autres endroits, comme ici à Laval, où il y a des gros bacs à roulettes qui sont utilisés avec succès, et je pense que si on proposait à Laval de réintroduire des sacs ou d'introduire des sacs, il y aurait une résistance de ce côté-là aussi.

2065

Donc, ces scénarios-là ont été examinés. Mais le résultat, c'est que comme l'application appartient aux municipalités et non pas à la CMM, ce que l'on dit, c'est que c'est l'autorité locale qui doit fixer ces moyens-là pour atteindre les résultats.

2070

**LA PRÉSIDENTE :**

2075 Je vais formuler ma question autrement, monsieur Trottier. Par exemple, par rapport aux paramètres réglementaires, par rapport aux paramètres d'atteindre des objectifs et par rapport aux paramètres coûts, est-ce que vous avez fait des scénarios qui, par exemple, combinaient une approche réglementaire avec une approche incitative et qui permettaient plus ou moins d'atteindre les objectifs?

**M. JACQUES TROTTIER :**

2080 Bien, je vais dire tout simplement, la partie financière, la tarification, comme c'est bien indiqué, comme ça a été relevé par monsieur Bigras tantôt, c'est sûr qu'on est conscients que la tarification, c'est un moyen qui produit des résultats. Le PMGMR ne dit pas le contraire. Le fait que ça ne soit pas retenu comme mesure de financement, c'est tout simplement à cause, ce qui pose problème là-dedans, c'est la perception que la tarification, c'est un autre beau terme pour dire que c'est une taxe.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Mais ça, je pense que c'est bien compris. Le message passe bien.

2090 Ce que je veux savoir, c'est si vous avez fait des scénarios qui avaient un impact, si vous en avez étudié quelques-uns et qu'on puisse constater que, effectivement, il y avait des différences, par exemple au niveau des coûts, selon qu'on mettait en place tel type ou tel autre type d'incitatif ou de combinaison d'incitatifs.

2095 **M. FARÈS KHOURY :**

2100 Écoutez, il y a un grand nombre de scénarios qui ont été faits. D'abord, il y a plusieurs solutions techniques qui ont été introduites et simulées, et plusieurs combinaisons de solutions ne se retrouvent même pas dans les rapports finaux, parce que c'est le propre d'un exercice de réflexion ou de simulation de ce type-là. Également, on peut dire la même chose en ce qui concernait les manières de prélever les sommes d'argent nécessaires au financement de ceci. Il y a plusieurs scénarios qui ont fait l'objet de simulation.

2105 Je crois qu'en fait, la grande variété de choses qui ont été simulées remplirait beaucoup de pages. L'essentiel réellement de l'exercice a consisté à reproduire par la suite ce qui pouvait introduire de manière la plus cohérente possible les scénarios d'atteinte des résultats ciblés et qui donnaient la plus grande flexibilité à respecter les pratiques en vigueur sans les modifier de façon marquée. Mais en fait, il y a eu des simulations qui ont été faites et il y a des simulations qui ont été calculées, dans lesquelles il y a, par exemple, des...

2110 Quand il y a des choix réglementaires, par exemple, d'interdiction d'enfouissement de certains types de catégories ou d'obligation faite, la question concomitante rapide, c'est une fois qu'on a créé cette obligation, comment on s'organise pour s'assurer qu'elle est vraiment suivie, qu'elle est vraiment en vigueur. Et un peu partout...

2115

Simplement à titre d'information complémentaire, petite parenthèse, nous disposons d'une enquête qui a été faite sur une centaine de municipalités où la tarification et les méthodes incitatives et, combinées, réglementaires ont été faites. On a fait ce travail-là pendant plusieurs années. Donc, on dispose d'une bonne base de référence sur des exemples et des cas réels.

2120

Alors, je ferme la parenthèse.

Partant de ça, il y a effectivement des scénarios, et les solutions qui pourraient aboutir à une performance plus grande par rapport à d'autres sont, je dirais, relativement connues. Et on pourrait vous en...

2125

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez donc.

2130

**M. FARÈS KHOURY :**

On pourrait vous faire part de quelques-unes de ces histoires-là. Mais l'essentiel, c'est que tout ceci, nous l'avons simulé dans un contexte de croissance de volume et dans un contexte où les comportements sont induits par les incitations à la réglementation qui arrive. Donc, c'est totalement différent de ce qui a été retenu comme à la fois mode de présentation des résultats dans l'obligation du mandat de Dessau-Soprin et dans le document de la CMM.

2135

Et ça donne la chose suivante. C'est qu'il y a effectivement... l'optimalité est atteinte lorsqu'il y a des réglementations raisonnables. C'est-à-dire que je ne crois pas qu'on réussisse... Montréal a essayé de faire cette chose-là et ça ne marche pas d'aller fouiller dans les sacs de poubelles des gens pour aller vérifier s'ils ont ou non fait la chose qu'ils devaient faire. Mais ça crée une incitation ou ça crée une prise de conscience, ça crée une insécurité chez l'utilisateur. La tarification, ça, c'est fondamental.

2140

La troisième des choses qui est très importante, c'est que - c'est un point que monsieur Bourque a souligné tout à l'heure et qui est très importante - il y a des phénomènes dynamiques qui sont en oeuvre dans ce secteur d'activité là. Et ces phénomènes dynamiques sont comme ceci. On met en place un tarif. Le tarif incite à une modification de comportement. La première chose qui se modifie dans le comportement, c'est: \*Je regarde ce que je consomme. Je regarde ce que je jette et je décide de ne pas jeter un certain nombre de choses que je réutilise chez moi.+ C'est d'abord et avant tout le premier canal de réutilisation. Et ça, c'est très important, parce que ça finit par, à terme, donner moins de matières dans le circuit. Mais ça se traduit par des volumes plus faibles à collecter.

2145

2150

Mais les entreprises de collecte, elles, elles sont pognées avec des rigidités de coûts. Donc, en fait, avant d'ajuster une flotte de camions, un site d'enfouissement, il y a des rigidités de coûts qui font en sorte que les volumes vont diminuer, mais les coûts ne vont pas compresser automatiquement. Ce n'est pas un coût variable parfait.

2155

2160           Donc, il y a des phénomènes dynamiques dans lesquels on va se retrouver avec une  
 augmentation des coûts, ce qui fait que l'introduction du tarif réduit les volumes; la réduction de  
 volume, pour un laps de temps donné, peut se traduire par une augmentation des coûts de  
 fonctionnement des entreprises et, théoriquement, les tarifs doivent être réajustés en  
 2165           conséquence. Puis à un moment donné, les capacités disponibles également s'ajustent. Donc,  
 l'offre s'ajuste.

          La meilleure mécanique de tarification demeure une mécanique de tarification à laquelle  
 on laisse - et ça, c'est très iconoclaste de dire ça - on laisse la tarification aux entreprises. C'est-à-  
 dire que les entreprises de collecte de déchets tarifient à l'usager. Le transit par les municipalités  
 2170           n'est nécessaire que du point de vue réglementaire.

          Les meilleures méthodes... Et les villes américaines qui font la tarification des déchets sont  
 des villes dans lesquelles il y a des vrais marchés avec une véritable concurrence entre  
 entreprises qui ont développé avec le temps des méthodes de calcul du prix et qui collectent de  
 2175           l'argent parce qu'ils livrent un service. Et le rôle de la municipalité ou du réglementaire, c'est de  
 s'assurer du point de vue de l'hygiène publique que les choses sont correctement faites et de  
 laisser aux entreprises la capacité de jouer correctement leur rôle dans ça.

          Nous avons au Québec une énorme crainte de voir un marché se développer et aboutir à  
 2180           ce que 17 camions passent dans une rue de 25 maisons. Je ne pense pas que ça fonctionne  
 comme ça dans les marchés. On a ça pour le déneigement à Montréal, on a ça dans bien des  
 domaines dans lesquels le service est livré avec des véhicules. Bien, on n'aboutit pas, en fait, à  
 ce qu'il y ait 17 camions qui vont se produire, parce qu'il y a des efficacités qui se développent  
 entre entreprises d'en desservir des routes.

          Donc, en fait, les meilleurs résultats sont atteints lorsque non seulement la tarification est  
 faite, mais lorsque la tarification est réelle, qu'elle est livrée vraiment par les entreprises. Tous les  
 cas d'exception autour de ça... c'est-à-dire, il n'y a pas d'endroits dans lesquels on craint ou on ne  
 craint pas de voir les pauvres être réduits à vivre dans des poubelles, parce qu'il faut dire les  
 2190           choses un peu crûment. Tout le monde a cette crainte-là. Et la solution à ça, c'est que, d'abord,  
 qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, la pauvreté est généralement concentrée de façon urbaine.  
 Donc, on peut très bien décider que certains secteurs de la ville seront desservis d'une manière  
 régulière à l'intérieur d'un cadre dans lequel la tarification est nulle, où elle est prise en charge  
 comme elle est prise en charge aujourd'hui.

          Il y a d'autres craintes relatives au comportement des déchets sauvages. Toutes les  
 études démontrent que lorsqu'il y a des déchets sauvages, ces déchets sauvages sont de même  
 niveau que les comportements délinquants des milieux urbains dans lesquels on est. C'est-à-dire,  
 si on a l'habitude d'avoir des grands niveaux de vandalisme, des grands niveaux de vol, des  
 2200           grands niveaux de ci, des grands niveaux de ça, bon, bien, on se retrouve avec des  
 comportements délinquants. Parce que le comportement délinquant, ce n'est pas simplement le  
 prix payé, c'est aussi l'éthique des personnes qui sont dans le décor et qui ont ces

2205 comportements-là. Je ne pense pas que la pauvreté s'accompagne du tout de comportements délinquants. La pauvreté, elle, elle est éthique. Il y a autant de moralité chez les gens pauvres qu'il y a chez les gens pas pauvres.

2210 Donc, il y a des craintes. Et là, je souscris totalement aux résultats que vous nous lisez tout à l'heure. Alors, dans les scénarios que nous avons regardés, il y a des scénarios avec une certaine souplesse, une certaine modification du cadre réglementaire, l'introduction de tarifs, et une gamme de services tels que proposés ici. Ça donne, si on tient compte des pourcentages de croissance de volume, ça va donner des résultats performants par rapport à la même chose, mais sans ces mesures-là. Alors, la bonne combinaison, elle est assez bien connue.

2215 Mais il y a... par exemple, c'est très difficile de prendre des taux. Tout à l'heure, dans l'exemple qui était cité sur cette question de l'herbicyclage - excusez-moi, je ne voulais pas faire d'erreur sur le mot - bon, Montréal, c'est quand même une région dans laquelle il y a une grande gamme de variétés de configuration urbaine. Là où il y a le centre-ville, les immeubles, on ne peut pas prendre des taux dans un endroit, les généraliser partout. Mais je comprends l'objectif, par contre, qui est atteint dans la communication.

2220 Toutes ces choses-là ont beaucoup fait l'objet d'examen dans les travaux actuels. La combinaison de solutions techniques pour dire: \*On en fait un, on en fait deux. On fait une journée sur trois. On fait une levée sur 18+, ça, là, ça a été simulé, *shaké*, *baké* autant que vous voulez. Donc, ça, moi, je crois, en fait, si la CMM, si vous le souhaitez, je présume que vous pouvez faire une demande de deux, trois, quatre simulations et de combinaison de choses, et...

**LA PRÉSIDENTE :**

2230 Qui sont déjà faites, de toute façon.

**M. FARÈS KHOURY :**

2235 Oui. Probablement qu'il faudrait qu'on aille actualiser nos banques, qu'on imprime les papiers et qu'on vous les envoie. Il y a une limite à ce qu'on est capables de faire sur la base de *push-button*, mais il y a des choses qui existent.

2240 La partie la plus difficile, c'est dès qu'on parle de ces mesures-là, c'est d'introduire les éléments dynamiques dont monsieur Bourque parle. Parce qu'il y a effectivement une problématique derrière tout ça. Puis c'est vrai qu'autour de tout ça, si on introduit des simulations avec régionalisation, sans régionalisation, tout ça, ça modifie beaucoup les calculs. Ce n'est pas un peu les calculs, ça les modifie significativement. Et voilà.

2245 Mais en d'autres mots, il y a les outils, je crois bien, pour aller consulter davantage ou demander des choses particulières. Ce n'est pas la fin des haricots d'essayer de vous en sortir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2250 Bon. Alors, ça, c'est une information. Donc, dans l'ensemble des études déjà publiées sur le site, on n'a pas ces scénarios-là tels quels. Il faudrait que vous les retravailliez un petit peu.

**M. FARÈS KHOURY :**

2255 Oui. À ma connaissance, la majorité des scénarios qui sont disponibles, et là, c'est sous réserve d'une vérification ultérieure, mais sont des scénarios qui procèdent tous de la logique de: \*Voilà le portait des volumes. Voilà ce qu'on veut atteindre comme objectif et voici les solutions qu'on a introduites.+ Mais sortir de ce paradigme et faire autre chose, c'est un autre exercice, et qui a été tenté et pour lequel on a, je crois bien, des résultats qui pourraient vous être fournis.

2260 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je vous remercie infiniment.

Monsieur Lefebvre.

2265

**M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :**

Déjà vous venez de répondre à ma première question, qui était justement de voir dans quelles mesures on pouvait voir un peu plus loin, au niveau quantitatif, ce qui était disponible.

2270

Ce serait intéressant de voir aussi dans une perspective avec... est-ce que vous avez un scénario tarification des déchets, qui permet de voir avec une baisse générée des quantités de déchets appréhendées, qu'est-ce qui arrive à ce moment-là, comparé au scénario de référence? Ça, vous l'avez également, dans une certaine mesure?

2275

**M. FARÈS KHOURY :**

Oui, oui. Et d'ailleurs, un des scénarios de tarification, tout à l'heure, je ne me souviens plus, je ne sais plus si c'était... qui avait mentionné qu'on aboutissait à une réduction du coût total.

2280

Il n'est pas inconcevable d'avoir ça. C'est-à-dire, ce n'est pas totalement absurde d'imaginer que quand on introduit un prix, si on a des compressions importantes de volume, à un moment donné, il va y avoir une adaptation de l'offre; donc, les coûts s'adaptent. Et là, la facture totale peut se retrouver être inférieure à ce qu'elle est.

2285

Mais je veux dire, la dynamique de ça, c'est qu'il y a des périodes d'ajustement à travers le temps. Il faut bien comprendre comment ça fonctionne. Ce n'est pas insensé d'imaginer que si tout d'un coup on introduit des prix... imaginons de façon la plus simple que les volumes baissent de 40 % - puis là, je sors un chiffre qui est à la marche supérieure de la compression des volumes - et que l'offre est parfaitement flexible, c'est-à-dire qu'on reste avec des coûts moyens et constants comme on les connaît, on va se retrouver avec une facture totale plus basse.

2290

Comprenez-vous ce que je veux dire?

**M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :**

2295

Là-dessus, oui, parce que j'ai vu déjà des études qui avaient des baisses nettes de coûts, en Ontario notamment.

**M. FARÈS KHOURY :**

2300

C'est ça, voilà. Mais maintenant, la problématique derrière ça - puis ça, il ne faut pas tomber aussi dans l'illusion d'optique - c'est que les entreprises ont des rigidités, toutes dans le marché, et toutes ne peuvent pas baisser leurs coûts moyens. Donc, les prix dans le marché continuent de résister à la compression totale de l'adaptation des capacités. Donc, ça prend un certain temps avant que la facture totale nette ne diminue.

2305

Mais oui, c'est des scénarios qu'on a simulés.

**M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :**

2310

Je demanderais à monsieur Trottier de remettre la carte géographique où on voit les différents sites, et j'amènerais ma question sur un autre aspect, au niveau tarification.

On vient de parler, tout le débat qu'on a fait depuis tout à l'heure, c'est comme plus tarification à l'usager ou qui va payer. Mais par rapport aux options sur les sites d'enfouissement qu'on avait aux scénarios A et B, c'est-à-dire statu quo versus un site par région, ce qui était comme le scénario de base qui était proposé par la CMM, il n'y a pas eu de débat ou de discussion sur le fait d'avoir un outil de tarification qui pourrait permettre une certaine flexibilité ou une possibilité de transition entre les scénarios.

2315

2320

Je m'explique. Si on prend le scénario B de façon stricte, on ferme les frontières de chaque région et chaque région se débrouille avec ses propres sites. Et la question a été soulevée dans des rencontres précédentes par des participants comme quoi il pouvait y avoir à ce moment-là un problème d'équité. Donc, il pourrait y avoir une région avec un monopole et 300 \$ la tonne pour l'enfouissement, alors que l'autre bord du pont, on se retrouverait avec 25 \$ la tonne.

2325

Par contre, entre le statu quo et cette situation-là avec des frontières fermées, et aussi le problème qui a été soulevé, c'est qu'il n'y avait peut-être plus de compétition, et ça avait été mentionné d'ailleurs aussi qu'il pouvait y avoir la possibilité d'avoir même des régies pour contrôler les prix dans des contextes comme ça.

2330

Mais est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité d'avoir à la fois un scénario qui encourage la responsabilité locale, mais qui ne ferme pas complètement la frontière, donc qui serait une

2335 tarification... je ne parle pas de la tarification à l'acte qui serait un autre volet. Mais que si un  
camion, par exemple, si on décide qu'à Montréal, ils ne sont pas capables d'absorber le 31  
millions de tonnes et qu'ils vont dans un site sur la couronne nord et, à chaque fois qu'ils  
traversent une région, il y aurait, par exemple, 10 \$ la tonne, donc une pénalité sur le fait de  
2340 traverser une frontière, donc il y aurait comme deux fois 10 \$ la tonne parce qu'ils iraient sur la  
couronne nord, par exemple. Donc, ça irait vers un incitatif qui encouragerait la régionalisation,  
mais qui ne serait pas l'interdiction légale ferme. Est-ce que ça pourrait être possible?

**M. FARÈS KHOURY :**

2345 Enfin, je veux dire...

**M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :**

2350 Un, est-ce que vous l'avez envisagé? Deux, est-ce que c'est possible?

**M. FARÈS KHOURY :**

Je vous répondrai en disant: nous, on n'a pas fait ça.

2355 **M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, commissaire :**

Puis deux, est-ce que c'est possible?

**M. FARÈS KHOURY :**

2360 Oui, ce serait possible. Mais mon réflexe spontané, c'est que ça me donne des allergies.  
Mais oui, tout est possible. Tout est possible en termes de calcul. Mais je crois qu'en fait, là-  
dedans, il y a...

2365 La réponse simple, c'est: on ne l'a pas fait. C'est calculable. Mais je pense que ça risque  
d'être une piste extrêmement exténuante en termes d'administration et de résultats, mais sous  
réserve.

2370 Intuitivement, mon sentiment, enfin, mon analyse, c'est que tout ce qui est rattaché au  
flot contrôle ne donne pas des bons résultats. Les meilleurs résultats sont atteints par la  
combinaison d'une obligation relative chez le générateur, des comportements chez lui, des prix  
chez lui. Une fois qu'on a fait ça, si c'est possible de désarticuler le rôle entre l'offreur de services  
et l'instance municipale d'encadrement, on atteint de meilleurs résultats. Voilà ce qui est, en  
capsule, une bonne solution.

2375

**LA PRÉSIDENTE :**

2380 Bon, alors, moi, j'ai une question supplémentaire sur les scénarios. Et ensuite, j'ai deux personnes qui veulent intervenir.

Est-ce que vous avez tenu compte séparément des coûts reliés au transport dans les scénarios? Et, si oui, qu'est-ce que ça donne comme impact sur le coût global? Alors, donc, dans l'étude des scénarios que vous avez faits, quel est l'impact des coûts du transport?

2385 Alors, on a un premier scénario où ça s'en va à l'extérieur. On a un autre scénario où ça reste à l'intérieur et j'imagine qu'il y a des scénarios intermédiaires. Il y en a un qui est annoncé, qui est collaboration interrégionale. On imagine un centre de transbordement, donc des transports limités, mais peut-être plus importants que dans le cadre d'un scénario d'autonomie régionale où chacun a ses installations. Simplement, je reviens à la question de départ, donc  
2390 l'impact des coûts de transport pour distinguer les scénarios les uns des autres.

**M. FARÈS KHOURY :**

2395 Pas explicitement comme instrument de simulation dans la scénarisation. La réponse, c'est: on n'a pas un scénario sur lequel on a une poignée distincte sur le coût de transport.

2400 Mais est-ce que vous entendez par ça le coût de collecte? Vous entendez pas coût de transport le coût de collecte? Parce que dans le coût de collecte, il y a la portion coût de transport. Et dans le levier coût de transport, c'est une autre chanson. Il y a monsieur Bourque, ici, qui pourrait nous faire probablement un cours à tous là-dessus.

2405 Il y a une énorme différence entre le coût de la collecte et le coût de transport dans le coût de collecte. C'est une autre chanson. Puis dans le coût de l'élimination ou de l'enfouissement, il y a des portions selon les opérateurs. Quand on passe par du transbordement, on ne sait pas trop si ça rentre dans la partie du coût d'enfouissement ou dans la partie du coût de collecte. Et il y a des répartitions d'imputation de coût derrière tout ça.

2410 Bien faire un exercice de simulation de tarification requiert d'avoir une bonne compréhension et un beau modèle à l'appui des fonctions de coût des entreprises.

**LA PRÉSIDENTE :**

2415 Moi, je pensais surtout aux coûts reliés au transport vers les sites d'enfouissement. C'était surtout à ça que je pensais. Alors, là, vous venez de me faire découvrir un autre aspect que je n'avais pas identifié.

**M. FARÈS KHOURY :**

2420 Je pense que, pour le moment, monsieur Bourque pourrait préciser ceci.

**M. HUBERT BOURQUE :**

2425 Les coûts de transport ne sont pas nécessairement, au moins dans le marché de la CMM, tellement importants. On regarde un mécanisme qui est très efficace. Alors si on parle, par exemple, de camions de transbordement, les gros camions qui amènent 30 tonnes, si on prenait un coût à l'heure de 90 \$ à l'heure, alors c'est 3 \$ à l'heure. Alors, s'il faut aller aller-retour, c'est 6 \$.

2430 Alors, de Laval à Sainte-Sophie, on parle de 6 \$ le transport. Ensuite, on parle de transbordement, etc. Alors, je ne considère pas que les coûts de transport sont assez importants pour regarder les avantages économiques d'une gestion régionale.

**LA PRÉSIDENTE :**

2435 Donc, ce n'est pas les coûts de transport qui discriminent les scénarios les uns des autres.

**M. HUBERT BOURQUE :**

2440 Non, exactement. Moi, je pense que le transport est tellement efficace que, de penser à l'exemple de régionalisation, vite fait, moi, je dirais qu'il n'y a pas assez d'avantages économiques pour contrebalancer les coûts de transport.

**M. FARÈS KHOURY :**

2445 Mais ce à quoi monsieur Bourque fait référence, et je peux me tromper, mais je veux peut-être lui faire préciser, c'est quand il dit: \*coûts de transport+, il veut dire: dans le coût de collecte, le fait de faire le transport, il y a une composante qui est coût de transport à l'intérieur de ça, qui, je pense, va dans la logique de votre question. Et je souscris au fait que mes bases de données donneraient les mêmes types de résultats. Mais dans le coût de collecte, il n'y a pas que le coût de transport, il y a les autres coûts inhérents à l'activité de collecte.

Est-ce que je me trompe ou...

2455 **M. HUBERT BOURQUE :**

2460 Oui, c'est ça. Mais quand je regarde, moi, les coûts marginaux de faire autre chose, prendre d'autres décisions, si on prend les coûts marginaux, ils ne sont pas assez importants pour qu'on puisse dire: \*Bien, écoutez, on devrait retourner à une solution de régionalisation parce qu'il y a des avantages. On n'a pas besoin d'aller plus loin+, etc. Moi, je ne considère pas que cet argument-là nous amène à un système qui est plus efficace.

2465 Moi, je pense si on regarde le système qu'on a actuellement et qu'on le compare à d'autres systèmes à travers l'Amérique du Nord, nous avons un système, premièrement, qui est efficace par rapport aux coûts de transport, il est extrêmement efficace par rapport à la

compétition. Nous avons une compétition assez avantageuse dans la région. On le voit dans quelques autres villes en Amérique du Nord; on le voit à Denver. Mais il y a très peu de régions métropolitaines qui sont avantagées avec le nombre de postes de transbordement, de sites d'enfouissement.

2470

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, madame Fecteau, monsieur Guindon et madame Richard.

2475

Oui, madame Fecteau.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

Je voudrais revenir en complément de réponse à certaines questions.

2480

D'une part, à la question de monsieur Lefebvre, à savoir est-ce qu'on peut faire des projections mathématiques sur les effets de l'implantation de cinq lieux d'enfouissement en termes de régionalisation, en fait, c'est absolument théorique. Parce que pour envisager cette hypothèse-là, il faudrait que ça se produise en simultanée. Puis l'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire, c'est tout sauf simultanée. C'est-à-dire qu'il y a tellement d'étapes, il y a tellement de législations concurrentes qui créent des phénomènes de cul-de-sac.

2485

C'est très bien expliqué, ça, disons la superposition des différentes lois en vigueur, que ça soit celle sur la protection du territoire agricole, celle sur le zonage, les schémas d'aménagement des MRC ou communautés urbaines, la Procédure d'évaluation environnementale en elle-même, et chacun de ces mécanismes-là prévoit des possibilités d'appel envers les tribunaux administratifs et tout ça, ce qui fait en sorte que - et ça été bien décrit, c'est ça, dans le rapport du BAPE générique en 96 - ça fait en sorte que sept ans, c'est oui peut-être. Mais dans certains cas, sept ans, ça va être que le délai nécessaire à, par exemple, obtenir le zonage. On n'aura même pas entamé encore l'étude d'évaluation des impacts proprement dite. C'est-à-dire que chacune de ces étapes-là contient une issue incertaine.

2490

2495

À chacune, donc, on a trois, quatre, cinq législations qui s'appliquent et chaque fois donc ils ne sont pas nécessairement - en électricité, en série - c'est-à-dire en parallèle, ils sont en série. Ce qui fait qu'à chacune des étapes, on peut faire une recherche de zone favorables. Ça va nous déterminer, ça va nous identifier quatre ou cinq sites potentiels. On peut en retenir un, parce que faire une étude sur un site, ça demande quand même beaucoup d'investissement de temps, d'énergie et tout ça. On retient un site, on va faire les démarches de modification de schéma d'aménagement. On en a pour des années. Ça implique des audiences publiques et tout ça.

2500

2505

Si on est en territoire agricole, juste cette question-là de pouvoir dézoner le secteur en question, c'est ça trois, quatre, cinq, six, sept ans, du moment qu'on va en appel. Ce qui fait

2510 que le phénomène d'interrégionalisation, s'il pouvait s'appliquer en simultanément, on pourrait l'envisager comme hypothèse. Mais concrètement, ça ne peut pas se réaliser.

2515 Ce qui fait que, en fait, les scénarios qu'on nous présente, ce n'est pas soit A ou soit B, c'est les deux. Parce que le scénario B implique que le scénario A est maintenu tant et aussi longtemps que ce que je viens d'évoquer n'est pas réalisé.

2520 Donc, j'espère que le scénario A va, en tout cas, disons faire l'objet d'une certaine ouverture. Parce que, honnêtement, c'est un cul-de-sac total. S'il fallait que dans le cadre de la Procédure d'évaluation environnementale, les sites qui sont identifiés comme étant ceux de la collaboration interrégionale soient refusés pour une raison ou une autre...

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez d'agrandissement là.

2525 **Mme LOUISE FECTEAU :**

Oui. Je ne qualifie pas. Ce n'est pas une question de qualifier les projets en cours, c'est une question d'hypothèse.

2530 S'il arrivait, pour une raison ou une autre, que ces projets-là ne soient pas autorisés, imaginez le désastre; on se retrouverait dans la position de Toronto. On serait vraiment en train de se demander où on va placer nos 3 millions de tonnes de déchets.

2535 Ça fait que la question, dans le fond, ce n'est pas tant d'envisager deux scénarios potentiels. Puis il n'y en a pas une panoplie de scénarios, là, il y en a deux. Et en réalité, ils sont nécessaires et ils doivent se produire en simultanément puisque même si, demain matin, on embauchait des firmes de consultants pour faire la première étape, qui est recherche de zones favorables, je vous dis, il n'y a personne qui peut prédire quand ça va se terminer cette histoire-là, personne. Ça, c'est le premier point.

2540 Le deuxième, je voudrais revenir à la question. C'est très intéressant d'entendre qu'il va y avoir des discussions à venir sur les systèmes de tarification. Parce qu'à mon point de vue, le PMGMR repose sur des hypothèses de financement qui comportent encore là beaucoup d'incertitude.

2545 Ça fait qu'aux pages 99 et 100, et ce qu'on a vu tout à l'heure sur l'acétate, ce qu'on constate, c'est que le surcoût... là, je ne veux pas rentrer dans le détail des remises en question des mesures elles-mêmes, il y aurait beaucoup à dire.

2550 Mais en prenant l'hypothèse qu'on part à l'élément surcoût, donc on a un surcoût d'environ 73 M\$ en 2013, et on dit: une fois les recettes estimées des projets de loi 102 et 130, on se retrouve avec 27 M\$ à chercher. Donc, il y a plus de la moitié du financement du PMGMR qui

proviendrait de deux projets de loi, pour lesquels - comme c'est bien expliqué en début de page 100, les deux paragraphes qui sont là - on a que des incertitudes.

2555

Puis je voudrais juste vous donner en deux minutes quelques idées d'incertitude. C'est qu'on prend le projet de loi 102, deux éléments sur le projet de loi 102 qui constitue l'essentiel des sources de financement. On part à 16 M\$ en 2006 pour arriver à 36 M\$ en 2013, deux éléments.

2560

D'une part, dans tous les documents disponibles, le projet de loi 102, c'est une... donc, on dit: \*Un projet de loi, on attend les règlements d'application.+ Ça peut prendre plusieurs années, c'est d'une complexité faire...

2565

Quand il va être appliqué, encore là, les données dont on dispose nous disent qu'on a à peu près - là, je ne veux pas rentrer dans le détail des chiffres - un coût brut de collecte sélective de 50 M\$ à 50 %, donc 25 M\$, desquels... bon, il n'y a pas d'interfinancement entre les différentes catégories de matières. Donc, on dit, en gros, 25 M\$, il y a les fabricants, les gens qui mettent sur le marché des produits, Kraft ou, bon, je ne sais pas là; il y a les médias écrits et les autres imprimés.

2570

Juste pour vous donner une idée. Un mois avant l'adoption du projet de loi 102, le gouvernement a conclu une entente avec les médias écrits, à l'effet que même si dans les analyses économiques qui ont accompagné le projet de loi, les médias écrits, leur *pot*, disons, ce qui leur revient, leur contribution serait à hauteur de 5 M\$. 5 M\$ sur 25 M\$, c'est tout de même le cinquième, 20 %. 5 M\$ donc par année, ça, c'est des estimés pour les médias écrits.

2575

Un mois avant l'adoption du projet de loi, le gouvernement a donc conclu une entente avec Recyc-médias, à l'effet que c'est 1.3 M\$ qui va être la contribution des médias écrits par année, pour les cinq prochaines années, et sous forme de services. Les services de publicité gratuite dans les médias écrits, ça ne fait même pas partie du coût. On se retrouve avec la même tarte à la fin. Mais ce que je veux dire, c'est qu'on a déjà moins 5 M\$ qui est parti dans la nature. Encore là, je ne qualifie pas, je vous fais part du fait que le degré d'incertitude est très élevé à cet effet-là.

2580

2585

Pour en revenir à la question, l'espèce de courbe où on voit les recettes qui passent de 16 M\$ à 36 M\$, c'est la courbe de projection de matières recyclables obtenue dans le système. Mais les coûts ne vont pas suivre cette courbe-là, pour le même phénomène qu'on a expliqué tout à l'heure avec les économistes, il y a une grande partie des coûts reliés aux collectes sélectives, qui sont des frais fixes. Les centres de tri sont déjà utilisés à hauteur d'à peu près 65 % et les coûts de collecte ne sont pas nécessairement doublés parce qu'on double les matières récupérées.

2590

2595

Ce qui fait que la contribution du monde industriel dans le projet de loi 102 ne va pas doubler parce qu'on double les quantités de matières récupérées. En tout cas, il y a un paquet de facteurs qui font en sorte que le surcoût va devoir trouver des sources de financement qui sont vraiment ailleurs que dans le projet de loi 102.

Maintenant, le projet de loi 130. Tout à coup, j'ai fait un petit historique tout à l'heure, c'est-à-dire j'ai fait un petit historique du projet de loi 102, les dizaines années de discussion. Ça va être court le projet de loi 130, un mois. Entre le dépôt du projet de loi en novembre 2002 et son adoption, un mois. Donc, il n'y en a pas eu, il n'y a absolument pas eu de débat autour de cette question de la tarification à l'enfouissement.

Le projet de loi 130, c'est un projet de loi fourre-tout, qui modifie la Loi sur la qualité de l'environnement à plusieurs écarts. Entre autres, ça veut permettre au ministère de l'Environnement de pouvoir facturer ses services d'émission de certificats. Il y a beaucoup, beaucoup de choses. Ça vise à constituer le fonds pour la gestion de l'eau. En tout cas, bref. Il y a un seul article qui touche la possibilité... pour le ministre, donc, c'est une loi habilitante, elle n'a aucun effet encore aujourd'hui. Donc, c'est simplement de permettre au ministre de prélever des ristournes, redevances, taxes, appelons-les comme on veut, de mise en décharge ou de l'enfouissement ou qu'importe, pour éventuellement financer les activités de Recyc-Québec.

Et là, j'y arrive à la question de savoir qui va gérer les fonds. Dans le PMGMR, on prend pour acquis que, un, les municipalités, sur les matières qu'elles enfouissent, paient une taxe et au bout de la ligne vont la recevoir. C'est faux. Sur toutes les tribunes où il a été question après coup...

Le projet de loi 130 a été adopté et là, tout le monde s'est mis à chercher: \*Qu'est-ce que c'est ça?+ C'est-à-dire qu'on a adopté une loi avec une hypothèse de 8 \$ la tonne, donc 40 M\$ de fonds pour éventuellement gérer différents programmes. C'est vrai que c'est un peu l'envers du bon sens. Parce que normalement, on se demande ce qu'on veut faire, ce que ça coûterait et où est-ce qu'on va aller chercher l'argent. Là, on a dit: \*On va essayer de faire un *pot*. Puis après ça, on verra ce qu'on fait avec.+

Ça fait que là, les gens se sont mis à se demander: \*Qu'est-ce que c'est que cette affaire-là?+ Donc, il y a eu le forum sur la gestion des matières résiduelles, différentes interventions des uns et des autres. Honnêtement, à chaque fois où il a été question de cette loi-là, il n'y a jamais eu deux versions similaires. C'est-à-dire que, dans certains cas, on a dit qu'on allait constituer un fonds pour gérer des programmes de subventions à des organismes d'économie sociale; dans d'autres cas, c'était pour faire des campagnes de sensibilisation. Donc, ce n'est pas évident que même la partie municipale reviendrait en ligne droite aux municipalités.

Et l'autre chose, c'est majeur. Dans le début, dans la partie inventaire, c'est 5 millions de tonnes à l'échelle de la CMM quand on considère les résidus des industries, des commerces, des institutions. Et il y en a encore la moitié, si ce n'est pas plus, qui s'en va à l'enfouissement. Si ce secteur-là contribue, dans le cadre d'un éventuel règlement d'application du projet de loi 130 - et vraiment dans l'hypothèse de - à la constitution d'un fonds, vous pouvez être assurés qu'ils vont s'attendre à avoir des services en retour.

Donc, en vertu de quel principe on pourrait penser que la partie qui n'est pas municipale de cette loi, donc la taxe qui serait en provenance du secteur ICI, pourrait s'en aller dans le fonds

de la CMM pour faire la gestion de son programme qui s'adresse seulement qu'au secteur résidentiel. Le reste, arrangez-vous. On a des problématiques similaires dans les autres secteurs, qui produisent tout autant de déchets.

2645 Et là, en conclusion, le citoyen, quand on parle de PGMR, toute cette affaire-là n'est pas vraiment intégrée, dans le sens où ce citoyen-là est à la fois un chef de ménage ou un ado qui consomme et tout, à qui on adresse des messages, mais c'est aussi un employé, c'est aussi un gestionnaire de restaurant, puis c'est aussi un p-dg de compagnie. Donc, quand on s'adresse à lui avec ça, quand il est dans sa maison, on dit: \*Il faut tout faire+, puis c'est ci, puis c'est ça.

2650 Mais quand il s'en va à l'ouvrage et qu'il voit passer les containers de carton dans le compacteur à déchets, là, la logique, elle vient de prendre le bord. C'est-à-dire que l'intégration du message général, elle devrait s'adresser - comment je dirais ça - on devrait s'adresser à la population au sens large, donc ne pas s'imaginer que, disons, les recettes prévues...

2655 Ça, c'en est vraiment de la pensée magique. Honnêtement, là, il ne saurait être question de mettre la totalité de ces fonds-là dans le budget d'un éventuel fonds CMM.

**LA PRÉSIDENTE :**

2660 Fonds municipal.

Madame Richard avait une question.

**Mme MONIQUE RICHARD, commissaire :**

2665

Oui. On traite depuis le début de l'après-midi de la question du financement. Moi, je demeure avec une question. Quand on parle du surcoût et que je me réfère à l'image qui est là, le surcoût est important et vous vous appuyez -- en tout cas, le plan s'appuie beaucoup sur la loi 102 et la loi 130 pour financer ces surcoûts-là.

2670

Quand je regarde dans le plan qui est là, à la page 352, dans le bas de la page, on nous dit ici:

2675

*\*Il faut rappeler que les revenus supplémentaires attendus des lois 102 et 130 dépendent de règles qui ne sont pas encore appliquées ou définies.\**

Alors, quelles seront-elles ces règles-là?

2680

*\*Ces revenus ont été estimés sur la base d'hypothèses et pourraient donc devoir être revus s'il s'avérait que les règlements d'application diffèrent largement des hypothèses (...)\**

2685

Et ainsi de suite. Alors, il y a beaucoup d'hypothèses. C'est donc très fortement hypothétique. Et quand on conçoit que le surcoût s'appuie sur l'application des lois 102 et 130, je vous dirai que c'est une approche qu'on peut qualifier d'un peu hasardeuse. Et est-ce qu'il y a un plan B? Est-ce qu'il y a une alternative?

2690

Est-ce que la CMM est prête à envisager d'autres voies de financement, même si vous avez exclu l'augmentation de la taxe foncière ou si vous avez exclu différentes pistes de tarification plus directes? Qu'est-ce que c'est? Que nous restera-t-il comme moyens, si on n'est pas capables d'amener le 50 % à 100 %, pour être en mesure de financer un fonds et mettre en place un plan comme celui-là, qui souffre déjà d'un report dans le temps et qui là, en plus, va manquer des moyens de base pour assumer le coût supplémentaire.

2695

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Trottier ou monsieur Khoury.

2700

**M. JACQUES TROTTIER :**

Si Farès a un supplément d'information, il pourra le donner.

2705

Ce que je voudrais dire, c'est que les chiffres qui sont là sont des hypothèses. On a tout un paquet de boules de cristal concernant les quantités, concernant ce que ça va coûter, on regarde le futur et on *cranke* tout ça ensemble, puis il ressort les chiffres qui sont là.

Ce que le PMGMR propose dans la réalité, c'est de faire payer 100 % des coûts réels. Donc, les coûts réels, ça, à chaque année, il va y avoir des appels d'offres, il va y avoir des

soumissions, il va y avoir des montants très publics et on va pouvoir faire des chèques réels sur les vrais montants qui sont là.

2710

Donc, l'aspect des hypothèses, c'est juste pour les fins de discussion qui sont ici, pour voir un peu où est-ce qu'on s'en va. Mais ce qui est proposé dans le PMGMR, c'est de payer les coûts réels.

2715

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais le plan B, monsieur Trottier, si jamais vous ne l'avez pas...

2720

**M. JACQUES TROTTIER :**

Il n'y en a pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

2725

Il n'y en a pas?

**M. JACQUES TROTTIER :**

2730

Il n'y a pas de plan B.

**Mme MONIQUE RICHARD, commissaire :**

Mais qu'est-ce qu'on fait si on n'a pas l'argent? Ils n'ont pas l'habitude de nous donner tout ce qu'on demande. En tout cas, dans la vie...

2735

**M. JACQUES TROTTIER :**

Bien, à ce moment-là, c'est ce qu'on verra.

2740

**Mme MONIQUE RICHARD, commissaire :**

Dans ma première vie, ils ne nous donnaient pas tout ce qu'on demandait.

**M. JACQUES TROTTIER :**

2745

J'aurais une question. Là, dans le fond, vous me posez une question en tant que CMM sur qu'est-ce que le gouvernement va faire éventuellement avec les lois 102 et 130, qui ne sont toujours pas là.

2750

Est-ce que la commission a demandé au gouvernement de se présenter ici pour répondre à ces questions-là? Parce que moi, je voudrais bien avoir des réponses et je n'en ai pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

2755 Oui.

**Mme MONIQUE RICHARD, commissaire :**

2760 Puis en même temps, je pense que c'est important de se dire que, oui, le gouvernement a des réponses à donner là-dessus, puis on espère, puis madame la présidente va répondre sur l'invitation faite.

2765 Mais au-delà de ça, la CMM qui est porteuse d'un plan, elle, qui génère une phase de consultation, l'engagement des citoyens, de différents groupes, qui va demander la contribution de tout le monde, elle est prête à faire quoi comme contribution, elle, pour assurer un financement?

2770 Moi, je comprends que les élus n'aiment pas ça toucher à la taxe et je comprends que les citoyens n'aiment pas ça non plus la taxe. Mais si on fait une campagne de sensibilisation, puis on veut les amener à continuer la récupération qui est en route, il va falloir se donner les moyens pour en mettre des bacs où il n'y en a pas, pour avoir l'équipement, les outils.

2775 On dit: \*La sensibilisation, c'est important.+ Mais on dit aussi, puis on l'entend depuis deux semaines et demie: \*Les outils de proximité avec le citoyen, la citoyenne, c'est un élément incontournable pour les amener à augmenter leur productivité, en termes de récupération et de recyclage.+ Mais où on va le prendre cet argent-là si on n'en a pas?

2780 On fait un débat théorique. C'est un peu le nerf de la guerre au-delà des discours de sensibilisation. C'est majeur, ça, comme clé. C'est déterminant. Et est-ce qu'il y a une ouverture à la CMM, puis je comprends que c'est les élus qui ont fait le débat, mais est-ce qu'il y a une ouverture à regarder d'autres hypothèses ou d'autres scénarios ou d'autres mixtes de mesures si on n'a pas la réponse qu'on veut? Parce qu'elle est majeure la réponse qu'on veut.

**M. JACQUES TROTTIER :**

2785 Je pense que la réponse est très, très claire. Le document qui est là a été adopté en public par le conseil et puis ça s'est fait en plusieurs occasions.

2790 Dans le fond, ce que le conseil dit, c'est qu'il n'y en a plus de plan B, les taxes sont déjà sursaturées. C'est la réponse très, très claire qu'ils disent ça. Puis dans le fond, ils disent: \*Ce que ça coûte en surplus, le surcoût dont on parle, il faut qu'il vienne d'ailleurs.+

2795 Et en cela, vous avez raison de dire qu'il n'y a pas de plan B, les élus crient: \*Chut!+ C'est exactement ce qui est écrit en noir sur blanc dans le PMGMR et c'est ça qui est soumis à la consultation publique.

**Mme MONIQUE RICHARD, commissaire :**

Ça peut nous amener à dire: il n'y a pas de plan B et il n'y a pas de plan du tout.

2800

**M. JACQUES TROTTIER :**

Bien, je ne dirais pas ça, là. Moi, je pense que...

2805

**Mme MONIQUE RICHARD, commissaire :**

Bien, avec des mesures sans moyens, là... bien, disons qu'il y a un point d'interrogation. Correct.

2810

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez un supplément, monsieur Khoury?

**M. FARÈS KHOURY :**

2815

C'est seulement une précision, madame la présidente. C'est que j'aimerais clarifier les hypothèses que nous avons retenues sur ces histoires de recettes de lois 102 et 130. C'est important de savoir que ce n'est pas totalement... d'abord, c'est important de savoir c'est quoi ces hypothèses-là.

2820

Alors, sur la loi 102, c'est 45 %, si ma mémoire est bonne, du coût de collecte sélective. Donc, on anticipe qu'il y a 45 % du coût qui sera récupéré.

2825

Quant à la loi 130, il y a eu deux variantes, également de mémoire, que nous avons calculées: une première, qui essentiellement partait de 8 \$ la tonne de matières à éliminer non municipales. Parce qu'on comprend que la partie des matières à éliminer municipale, elle est payée, elle revient. Donc, le revenu marginal provenant de la loi correspond à 90 % de cet argent-là; donc, 90 % fois 8 \$ la tonne. Donc, on présume qu'il y a 10 % de coût d'administration; en fait, de 5 % réellement. Et seconde hypothèse ou seconde variante, c'est 50 % de cette somme, c'est-à-dire 8 \$ par tonne de matières non éliminées municipales, que multiplie 90 %, que multiplie 50 %.

2830

Donc, ça, ce sont, si ma mémoire est bonne, les hypothèses que nous avons introduites dans les simulations. Mais vous avez raison et, en fait, on l'a écrit et je suis très heureux de voir que ça été repris dans le rapport principal de la CMM, que les hypothèses sont ça, elles sont des hypothèses.

2835

**LA PRÉSIDENTE :**

2840 Monsieur Guindon. Puis vous aviez quelque chose aussi, monsieur Bourque. Alors, monsieur Guindon attend depuis très longtemps. C'est à votre tour.

**M. CHARLES GUINDON :**

2845 Je ne sais pas trop, je suis un peu frustré de ce genre de discussion là, parce que c'est comme si on démarrait un club de pessimistes. C'est-à-dire quand j'entends que: \*La loi 130, on n'a jamais su ce que c'était+, moi, en tout cas, j'en ai entendu parler depuis le forum, puis toujours de la même façon. Le problème, c'est que les municipalités ne croient pas que cette fois-ci, il va y avoir de l'argent. Ils s'en sont fait promettre, il y a dix ans, dans le cadre de la réforme  
2850 des municipalités et ils ne l'ont jamais eu. Alors, ils n'y croient pas.

Mais je me dis, il n'y a pas de meilleur moment, avec les Libéraux actuellement qui donnent tout aux élus, pour penser qu'il y a une façon de le faire. Alors, quand on dit que ce n'est pas clair, ce n'est pas logique, est-ce que c'est logique d'avoir des sites d'enfouissement qui  
2855 coûtent 40 % moins cher qu'ailleurs en Amérique du Nord? Est-ce qu'il y a quelque chose de logique actuellement, à 30 \$ la tonne, 35 \$, alors que c'est 100 \$, 125 \$ autour.

Moi, il y a une espèce d'immobilisme, là, qui m'enrage un peu, puis peut-être que ce n'est pas ça que la personne a voulu dire. Mais à vouloir analyser tous les problèmes et toutes les  
2860 embûches - il y a aussi des sites d'enfouissement qui se négocient en ce moment en deux ans presque - ça, ça m'embête un peu.

Et l'autre affaire, c'est de discuter de la tarification comme si tout est correct en ce moment. Puis tout ce qu'il reste, c'est faire payer le monde, puis essayons de le faire payer de la  
2865 meilleure façon possible. On ne discute pas...

Je reviens sur l'opérationnalisation. Comment on fait le virage de la récupération? Est-ce qu'on va le faire? Il n'y a rien là-dedans qui... regarde, on fait juste dire: \*Il y a un état de fait. Puis c'est comme ça. Puis peut-être qu'on va être encore à 35 % de deux fois plus de matières.+  
2870

Mais je me dis, je suis absolument sidéré de voir que... puis c'est toujours dans ces moments-là, où là les sites d'enfouissement, il faut les agrandir. Il y a beaucoup de pression. Alors, évidemment, c'est la seule solution. Puis le reste, ça n'avance pas. Et moi, j'avoue que ça me frustre beaucoup qu'on ne discute pas, par exemple, du fait...  
2875

Moi, là, on se mettrait à tarifer, puis les gens verraient dans les journaux que le verre a été encore jeté la semaine d'après, puis les gens auraient payé. Je me dis: pourquoi on n'est pas en train de travailler sur: \*On ramasse, mais qu'est-ce qu'on fait quand le prix du marché est trop bas avec les surplus de matières?+ Pourquoi on n'est pas en train de parler de récupération? On  
2880 parle juste de: \*Ah! c'est compliqué.+

C'est sûr que demain matin, il va falloir agrandir certains sites. C'est comme évident. On ne peut pas tout garder ça dans nos poches, ce qu'on jette. Mais d'un autre côté, c'est au moins

2885 aussi important tout de suite de prendre toutes les occasions qu'on a de parler de récupération.  
Puis toutes les filières qui sont sur la table, actuellement, le gouvernement hésite.

2890 C'est quoi le message de la CMM? Oui, il faut que les producteurs soient responsables.  
Il faudrait que le message s'envoie. Parce que là, actuellement, il y a des tables qui se mettent  
en place. C'est drôle, tous les producteurs viennent en ce moment. Ils viennent parce qu'ils  
sentent que, mondialement et en Amérique du Nord, c'est ça la tendance. Si le monde  
commence à dire: \*Ah! bien, là, c'est un peu compliqué+, ils vont dire: \*Ah! il n'y a plus de  
volonté politique, on retourne chez nous. De toute façon, ça ne coûte pas cher l'enfouissement.+

2895 Pour moi, là, il y a un énorme problème à ne pas vouloir mettre l'accent dans ces  
échanges-là qu'on a sur... il y en a des problèmes de récupération, c'est évident, mais ce n'est  
pas vrai qu'on va... d'une part, avant de tarifer, on va regarder comment on va réingénierer la  
question des...

**LA PRÉSIDENTE :**

2900 Je voudrais vous rassurer quand même, monsieur Guindon, parce qu'on a eu plusieurs  
ateliers, de forums thématiques qui ont porté, il y en a un encore ce soir, sur la récupération. On  
met toujours en parallèle stratégies de récupération.

2905 **M. CHARLES GUINDON :**

Oui, mais si on parle de coûts, il va falloir qu'on parle...

**LA PRÉSIDENTE :**

2910 Ah! bien, là, c'est le seul atelier.

**M. CHARLES GUINDON :**

2915 Oui, mais ce que je veux dire, c'est que c'est ça, mais si on parle de coûts, les coûts  
aussi c'est politique: \*Où tu mets l'argent?+ Et là, la question, c'est: \*L'argent, est-ce que tu  
vas le mettre dans la récupération ou tu ne le mettras pas? Qu'est-ce que tu fais?+

2920 On parle des sites d'enfouissement, ce n'est pas juste des coûts, on parle... dans le fond,  
c'est une façon de traduire les choix politiques qu'on fait, les coûts.

**LA PRÉSIDENTE :**

2925 Et bien, oui.

**M. CHARLES GUINDON :**

2930 Alors, dans ce sens-là, c'est pour ça que je dis: il faut mettre l'accent. Ce n'est pas vrai  
 que la loi 130 ne pourrait pas passer demain matin et rendre quelque chose de plus équitable sur  
 les coûts d'enfouissement, qui va mettre de l'argent. Qu'on calcule, après ça, c'est quoi les coûts  
 d'opération de récupérer. Puis après ça, on verra ce qu'il manque, on verra si on tarifie. Mais  
 moi, je ne veux pas qu'on tarifie si c'est juste pour, comme monsieur Khoury disait, payer la  
 récupération puis finalement en enfouir une partie. Ça n'a pas de maudit bon sens. On ne peut  
 pas faire ça.

2935 Et je veux juste rappeler, parce qu'on faisait le lien avec la tarification et les gens pauvres  
 et tout ça, dans toute l'histoire, quand on donne une valeur à des matières, les meilleurs  
 récupérateurs, c'est les gens pauvres parce que c'est les gens qui vont en tirer un minimum de  
 profits.

2940 Moi, j'habite le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. Depuis trente ans, je vois le  
 même monsieur avec sa petite brouette tout croche ramasser des morceaux de métal puis aller à  
 la cour à *scrap*. Il arrondit ses fins de mois. Là, maintenant, ce n'est plus ça, ce n'est plus le  
 métal, c'est les bouteilles vides. Tu en as énormément.

2945 Alors, c'est très embêtant, je trouve, de dire que la seule façon, c'est de, théoriquement,  
 pas pénaliser mais mettre ça sur le dos des usagers, alors qu'on ne sait même pas comment on  
 veut opérationnaliser toute cette affaire-là. Donc, on ne sait pas ce que ça coûte et on ne sait pas  
 ce que ça rapporte non plus.

2950 **M. FARÈS KHOURY :**

Je veux juste...

2955 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, là-dessus.

2960 **M. FARÈS KHOURY :**

Un petit point. Il me semble que l'essentiel de l'exercice, c'est de se mobiliser...  
 L'essentiel de l'exercice effectué, ça a été d'articuler que pour pouvoir récupérer un tonnage à la  
 hauteur de ce qu'on veut récupérer, il faut mettre en place toute une série de mesures.

2965 Moi, j'aimerais juste porter l'attention de monsieur Guindon à ce sujet. L'essentiel du coût  
 dont il est question, c'est du coût pour de la récupération. Ce n'est pas du coût pour de  
 l'enfouissement. Ce n'est pas du coût pour... ce n'est pas pour les oiseaux, là. C'est pour de la  
 récupération et de la remise en valeur. Ça, c'est un premier point.

2970 La question, c'est: où on va chercher cet argent-là? Quelle est la source de cet argent-  
 là? Je pense que c'est ça la problématique du financement du plan. Le plan, lui, le gros de

l'effort du plan, il est pour faire ce que vous souhaitez qu'il soit fait. La seconde des choses, c'est il ne faut surtout pas commettre l'erreur de la confusion des instruments.

2975           Moi, je pense qu'il faut combattre la pauvreté. Je pense que, effectivement, il faut redistribuer la richesse. Je pense que, effectivement, il faut avoir des marchés efficaces dans la récupération pour différentes matières, mais je ne crois pas que ces objectifs ou que ces problématiques-là sont solubles par le biais d'une Politique de gestion des matières résiduelles de la région de Montréal.

2980           Je pense que la richesse, elle ne sera pas directement affectée par la stratégie de récupération, la politique de récupération. Et que, par ailleurs, s'il y a des méthodes qui sont utilisées pour financer le plan, il faut s'organiser, puis il y a moyen de s'organiser, pour qu'elles n'affectent pas les couches les plus pauvres de la population. Ça, c'est une préoccupation  
2985 légitime et la méthode est bonne.

          Imaginer qu'on va faire de la redistribution de la richesse à travers un plan de récupération de matières, les matières résiduelles de la région de Montréal, moi, je pense que c'est pure illusion là du discours, c'est purement illusoire.

2990

**LA PRÉSIDENTE :**

          Je vais passer monsieur Bourque, puis vous aurez le mot de la fin. Parce que là, il est rendu 5 h et puis on recommence à 7 h, ce soir. Alors, monsieur Bourque et monsieur Guindon.  
2995 Et juste en termes de procédure, je vais laisser à chacun des membres du panel le soin de donner son message final. D'accord?

          Monsieur Bourque.

3000           **M. HUBERT BOURQUE :**

          Alors, peut-être prendre mon message final tout de suite. Alors, c'est pour venir à la méthode de tarification et à l'argument de la taxe foncière: on est rendus au max et puis c'est sacré, il ne faut pas y toucher.

3005

          Mais moi, mon opinion, puis je reprends les commentaires qu'on a entendus des panelistes, c'est que nous sommes capables d'identifier les coûts par rapport à ce qu'on fait, c'est-à-dire les coûts de collecte, les coûts de récupération, etc. Moi, je pense qu'au lieu d'essayer de contourner - mettons, comment je peux dire ça - j'aimerais qu'on soit transparent  
3010 dans ce qu'on fait. Et c'est ça que la population demande. Si le gouvernement nous offre un service, on veut savoir qu'est-ce que ça coûte.

          Le problème qu'on a de toucher à la taxe foncière, c'est qu'on ne le sait pas, on ne sait pas qu'est-ce qu'on paie pour un certain service. Alors, moi, je pense que si on arrive... puis la  
3015 Ville d'Edmonton, quand j'étais là, quand j'étais consultant là, avait regardé exactement la même

question, de mettre une ligne sur la facture: \*Ça vous coûte tel montant pour le service qu'on vous offre.+ Et ce qu'on regarde, l'impact de ça, ce n'est pas la fin du monde, pour ce qu'on va aller chercher.

3020           Moi, j'ai déménagé de Dallas à Montréal, il y a quelques années, et puis à Dallas, bien, c'est une ville qui est assez riche. Mais quand je mettais mon bac dans la rue, je pensais je m'étais trompé de journée, parce que j'étais le seul qui faisait la récupération.

3025           Alors, la récupération, l'engagement dont on parle aujourd'hui et dont la commission va avoir à se prononcer, c'est vraiment de dire: \*Qu'est-ce qu'on veut avoir comme valeur dans la CMM?+ Nous avons des richesses de culture, d'éducation, d'environnement et il y a un choix à faire. Et si nous avons un choix à faire, qu'on soit transparent et qu'on dise: \*Bien, écoutez, la population veut protéger l'environnement.+ C'est une valeur que l'on a et il y a un coût attaché à ça. Pourquoi on ne dit pas: \*Ça vous coûte 40 \$. Ça vous coûte 50 \$+ et on le met exactement, 3030           on a une partie CMM dans la facture. On va le lire.

3035           Moi, je pense que le travail qui a été fait, c'est un bon travail. On n'a pas toutes les réponses. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va répondre jusqu'à quel point on va se rendre en l'an 2008, l'an 2013. Peut-être ça va être à 65 %, peut-être ça va être à 40 %, mais il y a une valeur à ça, puis il y a un coût attaché à ça.

3040           Alors, moi, je préférerais qu'on soit responsable; premièrement qu'on dise combien ça coûte; et deuxièmement, qu'on dise à la population c'est quoi la performance. Et puis que la population se dise: \*Bien, écoutez, je fais ma part, ça va coûter moins cher.+ 3045

3045           Alors, moi, je pense que c'est ça le lien que la CMM doit avoir avec la population; c'est d'être transparent. Et moi, je préférerais une approche comme ça que d'essayer de déguiser ça à travers des moyens qui ne sont pas clairs.

3045           **LA PRÉSIDENTE :**

                  Merci beaucoup.

                  Monsieur Chateauneuf.

3050

**M. GAÉTAN CHATEAUNEUF :**

3055 Deux éléments. Je dirais qu'on ne m'a pas convaincu sur la tarification, d'autant plus que si les coûts qu'on a là, le surcoût est surtout relié à la récupération, donc plus on récupère, de toute façon, plus ça nous coûte de l'argent, mettons que ce n'est pas la tarification qui règle notre problème de récupération. À mon avis, c'est vraiment la sensibilisation des gens. Les gens qui vont s'habituer à récupérer, à faire leur tri, ils vont continuer l'habitude, puis ça va se faire de façon automatique, de façon machinale.

3060 Dernier élément, c'est que je pense, puis il y en a d'autres qui l'ont soulevé tantôt, on ne peut pas séparer ce qui se passe dans les industries. Et là, je suis aussi d'opinion que si d'un côté on demande aux résidents, aux gens qui habitent dans les habitations de faire de la récupération, puis quand ils rentrent au travail, le lendemain matin, ils voient partir les camions... puis ça, je l'ai vu.

3065 Je viens de la Société de transport de Montréal où on récupérait le carton. Finalement, on le savait, parce que c'était nos gars qui chauffaient le *truck* à vidanges, ils allaient le porter à l'enfouissement. Bien, je pense que ça n'a pas de maudit bon sens. On a deux discours là. Là, s'il y a un message, ça, c'est le message qu'on passe que finalement on n'y tient pas.

3070 Donc, il faut qu'il y ait une intégration. Il ne faut pas parler des deux côtés de la bouche. Il faut que ce soit intégré, tout ça. Puis je pense que c'est comme ça qu'on va réussir à atteindre nos objectifs beaucoup plus que par la tarification. Parce qu'à mon avis, cette question-là de la tarification, c'est une façon détournée de dire... bien, là, peut-être que pour l'élu, remarquez, ce n'est pas l'objectif qu'il semble vouloir atteindre, mais c'est une façon de privatiser notre service, dire: \*Bien, là, c'est tarifié, puis ce n'est plus notre responsabilité comme élu.+

3080 Donc, moi, je pense que ça doit rester dans le domaine de la taxe foncière. Puis s'il y a des ressources, moi, je pense que c'est les entreprises, qui sont les producteurs finalement des produits, qui devraient être mises à contribution dans le financement.

**LA PRÉSIDENTE :**

3085 Monsieur Guindon.

Merci, monsieur Chateaufneuf.

**M. CHARLES GUINDON :**

3090 Je veux juste d'abord clarifier quelque chose, ça doit être moi qui n'est pas clair, mais je n'ai jamais fait un lien entre la redistribution de la richesse et la tarification. Ça n'a rien à voir. Tout ce que je dis, c'est que je veux savoir, on va tarifer, puis un peu comme monsieur Bourque disait, qu'est-ce qu'on veut? Qu'est-ce qu'on veut faire? Où est-ce qu'on va mettre notre argent quand on va avoir...

3095

On pourrait dire: \*On gèle tout le budget de la...+, de voir comment on peut maximiser déchets-collecte sélective. Puis après ça, s'il en faut plus, c'est correct. Mais après ça, on investit dans des éléments de récupération, puis d'avoir une stratégie de récupération un peu plus forte. Mais je n'ai jamais fait le lien à ce point-là. C'est un peu simpliste là-dessus.

3100

**LA PRÉSIDENTE :**

Et votre message final?

3105

**M. CHARLES GUINDON :**

Bien, mon message final, c'est ça, c'est de dire qu'effectivement, on ne met pas assez d'énergie à parler des problèmes et des coûts engendrés par cette question-là, les enjeux de la récupération, puis de ce qu'on fait avec nos surplus, puis de ces choses-là, et de voir les matières non pas comme des déchets, mais vraiment comme de la mise en marché de matières de base qui servent à développer des choses. Et ça, en tout cas, il me semble, je ne veux pas que ce soit magique, mais c'est évident que ça fait une différence. Puis on le voit de plus en plus à mesure qu'il y a des matières qui sont sorties de ce processus-là des déchets.

3110

3115

Puis l'autre élément, c'est qu'il faut envoyer un message comme quoi la responsabilité des producteurs, il faut y aller. Il faut aller de l'avant parce que, en ce moment, il y a un contexte favorable à ça. Tu les appelles, elles sont là, les entreprises. Ils trouvent ça compliqué, c'est vrai, la loi 102.

3120

Ça a pris vingt ans sur la peinture. Il s'agit qu'à un moment donné, la ministre a dit: \*Bon, bien, O.K., ça fait vingt ans qu'on se parle, je le fais. Allez-vous quitter le Québec? Non? O.K., on y va.+ C'était ça, mais c'est toujours ça. Puis l'entreprise privée a à savoir où est-ce que le gouvernement loge.

3125

Puis je pense qu'un message collectif de la communauté, c'est aussi ça, où est-ce qu'on loge nous autres aussi pour dire: \*Oui, il faut aller dans ce sens-là.+ Parce que les gens les connaissent les matières qu'ils mettent en marché, en plus. C'est plus simple d'opérationnaliser la récupération.

3130

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

Monsieur Bigras.

3135

**M. PASCAL BIGRAS :**

3140 On a passé une partie de la journée, en tout cas l'après-midi, à parler de déchets. Je serais surpris de savoir, ce soir, qui va parler de déchets au souper. Ils vont plutôt parler du coût de la dernière bouteille de vin ou du coût du voyage qu'ils vont faire ou des rénovations dans le sous-sol ou des choses comme ça. Ils vont parler, les gens, à la table. Ils vont écouter les nouvelles et ils vont entendre parler d'économie et de choix qu'ils font.

3145 L'environnement, on se bat toujours contre l'économie depuis des années. L'externalisation des coûts, tout le monde connaît ça. On a une bonne opportunité actuellement dans le plan de gestion de matières, le PMGMR, d'utiliser les instruments économiques pour arriver à des résultats environnementaux.

3150 Je trouverais ça dommage qu'on laisse tomber ça parce qu'on ne connaît pas assez bien ces techniques-là, ces approches-là, parce qu'au Québec on a peur d'être asocial. Je pense qu'il faudrait l'expérimenter et on verrait les résultats comme 4 000 municipalités en Amérique du Nord ont vu les résultats. On verrait qu'il y a peut-être une diminution même des coûts totaux et qu'au global, là, c'est le citoyen qui peut à ce moment-là décider s'il génère ou non des déchets, et il en paie le coût.

3155 Alors, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3160 Merci beaucoup. Alors, merci à ceux qui se sont déplacés pour nous aider à travailler. Merci à vous qui êtes venus. On recommence à 7 h sur récupération, enfouissement. Bonne fin de journée.

\*\*\*\*\*

3165 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3170 ET, J'AI SIGNÉ:

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**